



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Mettre en œuvre le parcours Avenir en tenant compte de la relation école-entreprise

Plan national de formation

Lycée Jean Zay

1^{er} et 2 février 2017

Edito

Le parcours Avenir est proposé à tous les élèves du second degré de la classe de 6^e aux classes de terminale depuis la rentrée 2015. Il doit permettre à chacun d'acquérir progressivement les connaissances et les compétences nécessaires pour faire des choix d'orientation éclairés et parvenir à une insertion sociale et professionnelle réussie. Les enjeux liés à sa mise en œuvre sont donc particulièrement importants.

Organisé conjointement par les services de la DGESCO et l'inspection générale, avec la collaboration de l'ONISEP, le séminaire national qui s'est tenu les 1^{er} et 2 février 2017 au lycée Jean Zay à Paris a été l'occasion de faire un point d'étape sur cette mise en œuvre et de réfléchir aux conditions optimales de sa réalisation au bénéfice des élèves.

Au cours de ces deux journées, des représentants de 24 académies exerçant des responsabilités variées : conseillers techniques de recteurs, chefs d'établissement, inspecteurs de discipline et de spécialité, enseignants, personnels d'orientation, ainsi que des acteurs du monde économique et professionnel et des représentants de l'enseignement supérieur ont pu partager leurs analyses, mutualiser leurs ressources et envisager de façon constructive les modalités d'actions concrètes les plus efficaces.

Cette diversité de fonctions, dépassant le seul cadre de l'éducation nationale, traduit bien toute l'étendue des acteurs concernés par la mise en œuvre du parcours Avenir, un parcours éducatif qui doit nécessairement prendre en compte les évolutions du monde économique et professionnel et s'inscrire dans un projet pédagogique global et cohérent. La notion de parcours implique, en outre, la mise en place d'une nouvelle forme d'organisation pédagogique qui change la posture des enseignants (pédagogie de projet, différenciation pédagogique, travail en équipe et avec des partenaires extérieurs, prise en compte de la globalité des élèves, etc.).

Pour accompagner ces changements, un pilotage mobilisé et conduit à tous les échelons, du niveau académique à celui de l'établissement, s'appuyant sur des actions menées conjointement avec les partenaires des mondes économique, professionnel et associatif s'avère nécessaire. En veillant à impliquer les familles, ce pilotage doit permettre de faire vivre aux élèves un parcours Avenir individualisé, progressif et continu d'un cycle et d'un établissement à l'autre.

Le pilotage, les actions partenariales, les liaisons collège – lycée – enseignement supérieur et l'individualisation du parcours Avenir ont constitué les quatre grands thèmes abordés au cours du séminaire lors de tables rondes et de travaux en atelier qui ont donné lieu à des échanges particulièrement riches. Le présent document en fait la synthèse en proposant pour chaque thème deux niveaux de lecture :

- d'une part, une analyse détaillée intégrant des pistes d'actions ;
- d'autre part, une fiche plus résumée qui distingue les éléments les plus saillants et liste des indicateurs d'évaluation pertinents.

Ces éléments doivent fournir des repères et des ressources utiles à la conduite des actions menées pour une pleine mise en œuvre du parcours Avenir.

Sommaire

Edito	2
1^{er} Thème : Le pilotage	
Pilotage du parcours Avenir de l'académie à l'établissement	6
Constat	6
Comment faire évoluer la mise en œuvre du parcours Avenir ?	6
Comment impulser le pilotage pour favoriser la mise en œuvre du parcours Avenir dans tous les établissements ? Quels relais pour informer, promouvoir, former en EPLE, en bassin/district ?	6
Comment mettre en œuvre le parcours Avenir de façon collective ?	8
Comment établir un diagnostic partagé ? Comment faire un état des lieux des actions existantes au sein de l'établissement et/ou réseau d'établissements ? ..	9
Comment mobiliser tous les personnels de l'établissement ?	10
Comment articuler ces trois niveaux de pilotage ? Comment adopter une stratégie de communication efficace ?	11
Les essentiels	13
2^{ème} Thème : Les partenariats	
Comment développer et structurer des partenariats dans le cadre du parcours Avenir ?	15
Constat	15
Comment recenser et valoriser les actions, les structures, et les réseaux d'acteurs de la relation école/entreprise au sein des EPLE pour les lier au parcours de façon cohérente ? Quels sont les critères qui président au choix des partenaires ?	
Comment repérer et fidéliser les partenaires ?	15
Comment intégrer les actions partenariales dans une logique de parcours progressif (objectifs et apports) ? Pour quel travail avec eux ? Dans quel cadre et avec quels objectifs ? Comment exploiter les actions avec les partenaires et les élèves ?	18
Les essentiels	21

Sommaire (suite)

3^{ème} Thème : La continuité

Comment enrichir le parcours Avenir au fur et à mesure des transitions collège-lycée-enseignement supérieur ?	23
Qu'est-ce que la continuité ?	23
Constat	23
Une conception nouvelle des apprentissages : points de vigilance.	24
Comment favoriser la réflexion et mobiliser les enseignants sur cette nouvelle démarche ?	25
Les liaisons inter-établissements contribuent à assurer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours. Comment le parcours Avenir peut-il s'enrichir de cette continuité collège – lycée – enseignement supérieur ?	26
Comment permettre aux acteurs de terrain de s'approprier la culture autour du parcours Avenir au niveau local (bassin de formation) ?	27
Comment mettre en œuvre un continuum pour l'élève à travers des liaisons collège – lycées (LGT et LP) – enseignement supérieur efficaces et pérennes ? Quels axes prioriser pour favoriser et développer cette continuité ?	28
Les essentiels	30

4^{ème} Thème : L'individualisation

Comment créer les conditions d'un parcours individualisé de l'élève ?	31
Qu'est-ce que l'individualisation ?	31
Constat	31
Comment, dans un parcours collectif destiné à tous les élèves, élaborer un parcours individuel de l'élève ?	32
Quelle prise en compte des spécificités (mixité, handicap, SEGPA) dans le parcours Avenir de l'élève ?	33
Comment susciter une démarche réflexive chez l'élève ?	33
Comment rendre l'élève acteur de son parcours ?	35
Quelle est la place des parents dans l'individualisation des parcours ? Comment les associer ?	35
Comment faciliter l'appropriation du parcours Avenir par l'élève, sa famille et l'équipe éducative ?	37
Les essentiels	39
Ressources web	41

1^{er} Thème : Le pilotage

Pilotage du parcours Avenir de l'académie à l'établissement

→ Constat :

Les parcours éducatifs structurent la scolarité des élèves. Ils mobilisent des pratiques pluridisciplinaires et interdisciplinaires sans pour autant se réduire à un empilement d'activités. La relation synergique et dynamique qu'entretiennent les quatre parcours repose sur la **cohérence et l'articulation des actions proposées** sur les temps d'enseignement dans la classe, durant les temps périscolaires et extrascolaires. Leur efficacité implique de développer des projets partagés et territoriaux avec des partenaires extérieurs. Le parcours Avenir nécessite ainsi, aux côtés des chefs d'établissement, la mobilisation des corps d'inspection, l'adhésion, l'implication et le changement de posture de tous les membres de la communauté éducative, notamment celles des enseignants. L'impulsion politique aux niveaux académique et de l'établissement conditionnent l'évolution des pratiques. L'acquisition de **nouvelles compétences** doit permettre de lever un **cloisonnement** encore trop prégnant entre les disciplines et entre le disciplinaire et l'éducatif. Enfin, outre que cette structuration permette aux acteurs et aux élèves de donner du sens aux actions proposées, qu'elle participe à la **fluidité** des parcours, une souplesse s'impose afin que soit garanti le caractère individuel des parcours et que s'applique effectivement pour chaque élève le droit au changement. Les modalités de mise en œuvre du parcours Avenir doivent favoriser l'émergence d'une culture commune indispensable à l'orchestration efficiente de la scolarité de tous.

Comment faire évoluer la mise en œuvre du parcours Avenir ?

Rechercher l'implication des représentants de toute la communauté éducative dès la conception du volet « orientation » du projet d'établissement permettra d'assurer la transversalité du parcours en se rapprochant au plus près des besoins des élèves. L'académie doit favoriser l'harmonisation et l'action de tous les acteurs locaux de l'orientation.

Comment impulser le pilotage pour favoriser la mise en œuvre du parcours Avenir dans tous les établissements ? Quels relais pour informer, promouvoir, former en EPLE, en bassin/district ?

> Au niveau académique : appui pédagogique

Le **projet académique** est un des leviers pour le développement de la politique éducative de chaque recteur. Il permet d'associer et de coordonner les acteurs locaux, de fournir des repères pour le pilotage et la formation des acteurs, d'identifier les soutiens utiles et de prévoir l'évaluation du dispositif.

L'**action conjointe** des conseillers techniques des recteurs (CSAIO, DAFPIC) et des doyens des corps d'inspection constitue un levier essentiel qui trouve toute son efficacité dans la convergence de leurs actions en direction de l'ensemble de la communauté éducative. Nombreuses sont les académies qui ont déjà organisé un séminaire sur le thème du parcours Avenir. La problématique de l'orientation a été parfois intégrée aux interventions sur la réforme du collège, indissociable de la mise en œuvre des parcours. Ces présentations ont, selon les académies, eu lieu à différents niveaux de pilotage : inspecteurs, chefs d'établissement, enseignants chercheurs, référents décrochage. Des comités académiques, des équipes relais ou des équipes ressources ont été déployés ; ces groupes de réflexion sont souvent déclinés aux niveaux : départemental, des bassins d'éducation et de formation ou des districts. Ils mobilisent les corps d'inspection, les DAVS, les DAAC, les missions école-entreprise et égalité filles garçons, les chefs d'établissements, les directeurs de CIO, les DRONISEP, les partenaires du monde économique... Ils permettent la réalisation et la diffusion de **ressources** pour le collège et le lycée à destination des équipes enseignantes, mises en ligne sur le site académique et relayées sur les sites EDUSCOL et de l'ONISEP.

Des **actions d'information et de formation** à destination des personnels d'orientation, des équipes éducatives, sont mises en place.

Certaines académies suivent le déploiement du parcours Avenir *via* les dialogues de pilotage pédagogique conduit par les DASEN.

Pistes d'actions :

- > *impulser le parcours Avenir par un message fort inscrit dans le projet académique ;*
- > *identifier un pilote (CSAIO, DAFPIC, Doyen collège des inspecteurs) qui mette en place un comité de pilotage pour :*
 - > *impulser la réflexion en travaillant à partir d'expériences menées par des établissements ;*
 - > *coordonner la formation des acteurs ;*
 - > *impliquer les corps d'inspection (IA-IPR) ;*
- > *prendre appui sur l'instance académique de dialogue entre écoles et entreprises⁽¹⁾ ;*
- > *adopter une stratégie de communication efficace qui tienne compte de la taille de l'académie, déclinée au niveau des départements et des bassins ;*
- > *mutualiser les ressources au niveau académique, en partageant le projet : Exemple d'outil⁽²⁾*
- > *valoriser des pratiques pédagogiques incluant le parcours Avenir.*

> Au niveau du bassin ou du district : mise en place d'une instance de coordination et de mutualisation

Le réseau est un cadre défini par des professionnels qui travaillent ensemble dans un but commun. Il trouve sa concrétisation entre la communauté éducative et des professionnels issus de structures extérieures à l'Éducation nationale : collectivités territoriales, associations agréées... Il repose sur une analyse partagée des spécificités locales et des

objectifs communs. Chaque membre du réseau contribue à la définition du projet et à sa mise en œuvre par sa compétence spécifique.

Le travail en réseaux d'établissements offre la possibilité de **mutualiser** des moyens, d'organiser des **actions concertées et cohérentes** au bénéfice des élèves. Le soutien du centre d'information et d'orientation (CIO), en lien avec l'IEN-IO, se révèle particulièrement utile.

Ce travail nécessite des temps d'échange et de réflexion. La mutualisation des compétences et des méthodes de travail facilite ainsi la mise en œuvre des projets et des actions. Il enrichit le travail pluridisciplinaire par le développement d'une culture commune, renforce les liaisons collège-lycée-enseignement supérieur, permet de mutualiser les ressources, de mieux connaître les professionnels locaux susceptibles d'intervenir, d'identifier des besoins en termes de formation...

Pistes d'actions :

- > privilégier une animation par des personnels de terrain (chefs d'établissement, directeur de CIO assisté des psychologues de l'éducation nationale (psyEn), directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) dans le cadre d'une commission spécifique) ;
- > prendre appui sur les comités locaux école-entreprise ;
- > associer les corps d'inspection ;
- > s'appuyer sur le rôle fédérateur du DCIO ;
- > solliciter les partenaires de façon coordonnée et donner une place à l'entreprise dans le projet en s'appuyant sur les directeurs de CIO dont le rôle est particulièrement important ;
- > développer des pôles de stages, les périodes de formation en milieu professionnel pouvant être des espaces pertinents dès lors qu'elles sont préparées en amont et exploitées en aval dans le cadre d'une démarche d'individualisation réflexive ;
- > renforcer les liaisons collèges-lycées.

> Au niveau de l'établissement :

→ Comment mettre en œuvre le parcours Avenir de façon collective ?

Le parcours Avenir fait partie intégrante du **projet d'établissement**. Son élaboration se fonde sur le diagnostic de l'établissement et sur son contrat d'objectifs en termes d'orientation et de réussite des élèves. Sa mise en œuvre doit articuler de façon cohérente l'ensemble des activités qui visent l'acquisition des compétences attendues, afin que les élèves se projettent dans l'avenir et soient en capacité de faire des choix éclairés et raisonnés tout au long de leur parcours scolaire et professionnel. Le **conseil d'administration** contribue, de manière décisionnelle et consultative, à fixer l'organisation de l'accompagnement à l'orientation et de la préparation à l'insertion (accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires, contenu des activités des heures

de vie de classe...). Le projet d'établissement lui est soumis et fait ainsi l'objet d'une information spécifique auprès des familles.

L'efficacité de la démarche repose sur la qualité de la **réflexion conduite collectivement** dans les instances de l'établissement, qui se prononcent sur la pertinence des modalités d'organisation retenues et sur l'évaluation du dispositif. A cet égard, le **conseil pédagogique** peut s'avérer particulièrement utile. Il favorise la concertation entre les professeurs (liaison entre les différents degrés d'enseignement et organisation des cycles, coordination des enseignements, suivi et accompagnement pédagogique des élèves et modalités d'évaluation des acquis scolaires) ; il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement ; il peut évaluer les actions mises en place et formuler des propositions. Présidé par le chef d'établissement, le **conseil de la vie lycéenne** (CVL) rassemble quant à lui les représentants des lycéens, des personnels et des parents d'élèves. Il donne l'opportunité de faire connaître les idées, les attentes et les préoccupations des lycéens en matière d'orientation ou d'insertion dans le monde du travail ; il favorise des rencontres de professionnels, des visites d'anciens élèves, des représentants d'entreprises du bassin de formation, du monde associatif...

Pistes d'actions s'appuyant sur une démarche pédagogique globale :

- > s'appuyer sur les instances de l'établissement (conseil d'administration, conseil pédagogique, CVC, CVL...) pour élaborer, coordonner, mettre en œuvre et évaluer les actions liées au parcours Avenir ;*
- > cibler des personnes ressources ;*
- > instaurer et officialiser des temps de concertation : par exemple des conseils d'enseignement ou des conseils d'équipes pluridisciplinaires pour évaluer les besoins, élaborer les progressions et harmoniser les pratiques au sein d'une discipline et entre les disciplines ;*
- > ancrer le parcours à la fois dans les disciplines, les EPI, les TPE, les enseignements d'exploration et l'accompagnement personnalisé ;*
- > valoriser l'existant dans le cadre d'un diagnostic problématisé et partagé de l'établissement ;*
- > mettre en cohérence et articuler les actions et les dispositifs existants dans le temps ;*
- > s'appuyer sur la formation continue avec la mise en place d'actions de formation internes collectives ;*
- > associer les représentants des élèves et les parents dans l'expression des besoins ;*
- > élaborer un projet partagé (équipe établissement, groupe ressource).*

Comment établir un diagnostic partagé ? Comment faire un état des lieux des actions existantes au sein de l'établissement et/ou réseau d'établissements ?

Après avoir établi un état des lieux partagé (problématiques propres à l'établissement et au territoire dans lequel il est implanté : CSP, ambition sociale, secteurs d'activités...), la première phase de mise en œuvre consiste à **recenser les étapes du parcours prévues aux différents niveaux**, à savoir comment rendre ces **étapes progressives** et à prévoir le temps

nécessaire, avec l'équipe pédagogique, pour individualiser les parcours. Il s'agira de développer une **démarche d'autoévaluation** de l'établissement au regard du parcours Avenir en s'appuyant sur un état des lieux des pratiques en fonction des objectifs, avec pour priorité la mise en œuvre rapide et efficace du parcours Avenir. Intégrée au projet de l'établissement, la « carte du parcours » est construite par l'ensemble de l'équipe pédagogique qui en prévoit les étapes obligatoires ou à choisir pour chaque élève, selon les cycles et les niveaux (éviter un diagnostic par niveau au risque de nuire à la notion de continuité de parcours).

Il s'agit de **répertorier** les actions pédagogiques déjà existantes en matière d'orientation sur le terrain, à la fois dans et hors l'établissement et déjà mises en œuvre dans les disciplines, dans les projets pluridisciplinaires, dans le projet d'établissement. Le **recensement des partenaires** possibles au regard du territoire dans lequel est implanté l'établissement est également à privilégier. Dans cette perspective, il est nécessaire de prendre connaissance de l'environnement économique et professionnel proche, des actions développées au niveau académique, des bassins ou districts. Cette démarche doit permettre de repérer les actions sur lesquelles s'appuyer et d'identifier les différents acteurs susceptibles d'apporter leur concours afin d'enrichir le parcours Avenir. L'état des lieux des actions prend également en compte les indicateurs d'orientation des élèves.

Pistes d'actions :

- > *constituer un groupe d'animation du parcours Avenir, chargé de répertorier les ressources (humaines, matérielles, numériques) à mobiliser, de recenser les partenariats existants et de recueillir auprès de l'équipe éducative les actions déjà engagées ;*
- > *formaliser le diagnostic : intégrer le parcours Avenir au contrat d'objectifs établi avec l'académie puis les actions menées pour les pérenniser et être une réponse au « turn over » des personnels ;*
- > *s'appuyer sur la démarche Qualéduc pour recenser objectivement l'existant ;*
- > *partager le diagnostic avec toute l'équipe éducative, les corps d'inspection et les services d'orientation du secteur ;*
- > *cibler les indicateurs pertinents, qui pourraient être pris en compte dans le cadre des contrats d'objectifs.*

→ Comment mobiliser tous les personnels de l'établissement ?

Sous la responsabilité du chef d'établissement et présenté au conseil pédagogique, le parcours Avenir nécessite, pour atteindre ses objectifs, la mobilisation de tous les acteurs autour de l'élève. Il s'agit d'organiser une action collective associant l'ensemble des enseignants, le conseiller principal d'éducation, le psychologue de l'éducation nationale qui intervient dans l'établissement, et plus largement l'ensemble de l'équipe éducative.

La nouveauté et une information foisonnante peuvent représenter des facteurs de tensions pour les personnels. Les récentes réformes et la mise en œuvre des différents parcours nécessitent néanmoins l'émergence d'une culture commune au sein des établissements, voire des réseaux d'établissements. Assurer une information pertinente,

en définissant un **cadre clair** qui évite les injonctions contradictoires, est une base essentielle pour fédérer les équipes. La **stratégie** de mobilisation doit proposer un environnement favorable, de la rétroaction positive, de la reconnaissance, un dialogue ouvert, fluide et constant. Faire preuve de confiance et dialoguer avec transparence est une réelle source de motivation qui participe au sentiment d'appartenance et de mobilisation.

Favoriser le travail en équipe, en **projet**, optimise les forces et les talents de chacun. Etablir un réseau d'appui entre collègues, aide à développer l'engagement personnel. Instauration des réunions, aussi brèves soient-elles, à la suite des rencontres institutionnelles, après la publication de rapports ou pour annoncer des décisions, peut être reconnu par les personnels comme une marque de confiance ; leur accompagnement favorisera leur mobilisation.

Cette dernière crée un effet d'entraînement, un enseignant mobilisé dans une équipe peut encourager les autres membres à y adhérer. A tous ces niveaux **l'action des corps d'inspection** pour accompagner et former les personnels enseignants est fondamentale.

Pistes d'actions :

- > mettre à disposition en salle des professeurs une boîte à idées. Un personnel qui peut faire valoir son opinion est une personne qui se sent plus mobilisée ;
- > « infolettre mensuelle » portant sur la vie de l'établissement.

> Quel que soit le niveau de pilotage...

→ Comment articuler ces trois niveaux de pilotage ? Comment adopter une stratégie de communication efficace ?

La mise en œuvre efficace du parcours Avenir suppose une culture commune à l'ensemble des acteurs désignés à chaque niveau de pilotage. Aussi, ce partage repose-t-il sur leur articulation. Les messages véhiculés de l'académie à l'établissement doivent être cohérents et reposer sur des stratégies de communication efficaces à chaque niveau.

Pistes d'actions :

- > intégrer un référent bassin dans l'instance de pilotage au niveau académique ;
- > recenser et valoriser les bonnes pratiques aux divers échelons ;
- > communiquer auprès de tous les usagers (enseignants, parents, élèves, partenaires...) ;
- > diffuser une circulaire au niveau académique (SAIO) ;
- > mettre en place un comité de pilotage académique : [exemple de composition d'un COPIL](#) ⁽³⁾
- > cibler les destinataires ;
- > créer un espace collaboratif académique (espace dédié au parcours Avenir, à l'image par exemple d'[Educalavenir](#) ⁽⁴⁾ dans l'académie de Créteil) ;

- > *favoriser la communication interne : diagnostic, avancement, plus-value, rassurer les acteurs ;*
- > *exploiter le site établissement, les ENT et les réseaux sociaux.*

→ **Mais aussi...**

> **Comment travailler en projet ?**

- > *S'appuyer sur une stratégie (démarche Qualéduc) : définir les attendus, évaluer, certifier ;*
- > *s'appuyer sur la démarche de labellisation ;*
- > *dynamiser les équipes autour d'un projet commun ;*
- > *favoriser l'entrée par les compétences transversales.*

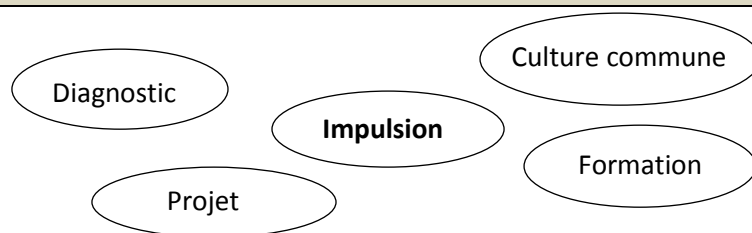
> **Comment s'appuyer sur les partenaires ?**

- > *Structurer une politique partenariale en réseau ;*
- > *contractualiser et associer les partenaires aux objectifs du volet parcours Avenir du projet d'établissement ;*
- > *co-construire les actions ;*
- > *ouvrir l'école et la classe aux partenaires ;*
- > *varier les partenaires (entreprises, associations, parents d'élèves, collectivités...).*

> **Quelle formation pour quels personnels ?**

- > *Evaluer les besoins à partir des expériences de terrain (pratiques pédagogiques, outils, ressources...)* ;
- > *coordonner le plan académique de formation (en COPIL parcours Avenir par exemple) ;*
- > *décliner les formations au niveau local (bassin, établissement) ;*
- > *favoriser les formations pluri-catégorielles (chefs d'établissement, corps d'inspection, enseignants, équipe éducative, personnels d'orientation...) au niveau des intervenants et des participants ;*
- > *proposer des formations sur site, à tous les personnels.*

Mots clés



Résultats attendus et indicateurs

> Implication de tous les acteurs :

- fonctions des personnels impliquées aux différents niveaux de pilotage ;
- concertations et travaux collectifs entre membres des équipes éducatives et pédagogiques : groupes de travail, formations, réunions...
- nombre de formations proposées, nombre de participants par formation et retour de production ou de séquences pédagogiques suite aux formations ;
- production d'outils communs ;
- taux de participation des équipes aux temps dédiés à la mise en œuvre du parcours Avenir.

> Pilotage :

- diagnostic : existe-t-il ? Quels sont les acteurs impliqués ? Est-il partagé ?
- enquêtes diffusées auprès des acteurs et des usagers ;
- place dans le projet établissement ;
- inscription du parcours Avenir à l'ordre du jour des instances, sujets traités dans les instances en lien avec le parcours Avenir, taux de participation des équipes ;
- fréquentation des sites académiques et établissements, des réseaux sociaux, etc. liés au parcours Avenir ;
- suivis des cohortes, résultats des procédures d'orientation et d'affectation, taux de poursuites d'études, taux d'insertion, utilisation des passerelles, performance du système et inégalités, sorties en cours de formation (décrochage), etc.

> Partenariats (Cf. indicateurs fiche « Comment développer et structurer des partenariats dans le cadre du parcours Avenir ? »)

> Cohérence du parcours :

- fonctions des acteurs et disciplines impliqués dans les actions proposées (élaboration, mise en œuvre et évaluation) ;
- projets interdisciplinaires en lien avec le parcours Avenir ;
- nombre d'élèves choisissant le parcours Avenir comme support d'oral au DNB ;
- évaluation et validation des compétences associées au parcours Avenir ;
- utilisation et suivi de FOLIOS ;
- nombre d'actions impliquant des partenaires à destination des élèves, des parents, des enseignants, en lien avec le parcours Avenir (stages, réunions de présentation...) ;
- nombre d'actions et de conventions reconduites.

> Continuité (Cf. indicateurs fiche « Comment enrichir le parcours Avenir au fur et à mesure des transitions collège-lycée-enseignement supérieur ? »)

> Individualisation (Cf. indicateurs fiche « Comment créer les conditions d'un parcours individualisé de l'élève ? »)

Les essentiels : le pilotage

Ressources

⁽⁵⁾ Texte officiel : [Arrêté du 1^{er} juillet 2015 sur le parcours Avenir](#)

⁽⁶⁾ Document d'accompagnement national : [Guide pratique à destination des chefs d'établissement](#) (MEN, ONISEP)

Document d'accompagnement académique : ⁽⁷⁾ [Guide académique de mise en œuvre du parcours Avenir](#) (académie de Toulouse) et ⁽⁸⁾ [Diaporamas relatifs à la mise en œuvre du parcours Avenir en lien avec la réforme du collège](#) (académie de Nancy-Metz)

⁽⁹⁾ Auto-évaluation de la mise en œuvre du parcours Avenir : [Qualeduc \(fiche 7\)](#)

⁽¹⁰⁾ Impulser un cadrage académique : [Circulaire de mise en œuvre et du pilotage du parcours Avenir](#) (académie de Rouen)

⁽¹¹⁾ Espace d'accompagnement dédié à destination des équipes éducatives : [Parcours Avenir pour les équipes éducatives](#) (académie de Paris)

A retenir

• Impulser au niveau académique :

- > s'appuyer sur le projet académique et sur les dialogues de gestion ;
- > impliquer tous les acteurs, notamment les corps d'inspection ;
- > composer des groupes de réflexion intercatégoriels de type comités académiques ou équipes relais pour mettre en place des actions de formation et d'information, pour réaliser et diffuser des ressources.

• Favoriser le travail en réseau :

- > promouvoir le bassin comme une instance de coordination ;
- > mutualiser des moyens, organiser des actions concertées et cohérentes.

• Développer une culture commune en établissement scolaire :

- > s'appuyer sur les instances de l'établissement ;
- > associer tous les membres de l'équipe éducative et pédagogique à la construction du parcours Avenir ;
- > privilégier le travail en équipe et en projet ;
- > accompagner les équipes enseignantes par la formation, avec l'appui des corps d'inspection.

2^{ème} Thème : Les partenariats

Comment développer et structurer des partenariats dans le cadre du parcours Avenir ?

→ Constat :

Le parcours Avenir vise, pour chaque élève, l'acquisition d'une culture économique et professionnelle qui lui permettra de construire son projet d'orientation scolaire et professionnelle. L'élève doit être doté d'outils d'information, bénéficier de connaissances et de compétences qui lui permettent de comprendre l'environnement socio-économique proche, mais aussi plus lointain, pour s'y projeter et se préparer à en devenir plus tard un acteur. Pour atteindre ces objectifs, l'École ne peut réussir seule. L'accompagnement des élèves pour être efficace ne s'arrête pas à la porte de l'établissement. Tous les partenaires du monde économique, professionnel et associatif doivent être également mobilisés. La qualité des liens entre l'École et ses partenaires extérieurs dans le cadre d'actions pédagogiques conjointes contribuent grandement au parcours Avenir des élèves. Au collège comme au lycée, le parcours est étayé par des rencontres avec des acteurs du monde professionnel, des visites d'entreprise, leur participation à un projet pédagogique fondé sur l'esprit d'initiative, d'engagement et de groupe (mini-entreprise, mini-coopérative, concours, etc.) Il peut, pour cela, s'appuyer sur de nombreux partenariats locaux et sur des actions éducatives dédiées à la découverte du monde professionnel : Semaine école-entreprise, Semaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'École, Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin, Semaine de l'industrie, etc. Le parcours Avenir vise ainsi à développer les échanges entre l'École et les acteurs du monde économique.

Les impératifs économiques et technologiques imposent à l'École et à l'Entreprise une véritable collaboration, affirmée dans des actions communes toujours plus variées. Le partenariat avec le monde économique est aujourd'hui marqué par la multiplicité des actions et des dispositifs. Ce foisonnement limite parfois l'efficacité de ces relations qui demeurent instables et difficiles à coordonner et à pérenniser.

Comment recenser et valoriser les actions, les structures, et les réseaux d'acteurs de la relation école/entreprise au sein des EPLE pour les lier au parcours de façon cohérente ? Quels sont les critères qui président au choix des partenaires ? Comment repérer et fidéliser les partenaires ?

L'élaboration et le déploiement d'une politique publique interministérielle et territorialisée s'impose comme une première réponse structurante.

Dans l'enseignement scolaire comme dans l'enseignement supérieur, les ressources et les dispositifs sont nombreux pour accompagner les acteurs de terrain. Impulsés au niveau national ou local, portés par l'administration centrale, les rectorats ou par les établissements voire par des partenaires économiques, ces outils manquent néanmoins de lisibilité. La mise en œuvre de ces dispositifs de liaisons pose la question de leur **mise en cohérence** afin d'éviter leur multiplication et optimiser leur articulation. En outre, les moyens ne paraissent pas répartis équitablement sur tous les territoires. L'intérêt des actions proposées s'avère parfois très difficile à apprécier.

> **Les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont signé avec les acteurs du monde économique et professionnel plus d'une soixantaine d'accords-cadres et conventions de coopération** qui ont vocation à être **déclinés et étendus dans les territoires** en fonction de leurs spécificités locales. Ces textes formalisent des engagements réciproques et des partenariats existants parfois localement. Ils se traduisent par de nombreuses actions en direction des jeunes et des enseignants dans des domaines divers : l'information sur les métiers et les formations, l'aide à l'orientation ; la qualité des formations ; les stages en entreprise pour les élèves et les équipes éducatives ; la création d'outils pédagogiques, etc.

[Les conventions et accords-cadres avec le monde professionnel](#) ⁽¹⁾

[Listes des partenaires avec le monde professionnel](#) ⁽²⁾

[Les accords-cadres avec le monde professionnel](#) ⁽³⁾

> **Au niveau académique :**

Le projet académique permet d'associer, de coordonner les acteurs locaux, de fournir des repères pour le pilotage et la formation des acteurs, d'identifier les soutiens utiles et de prévoir l'évaluation des dispositifs. Une réflexion peut être engagée entre le DAFPIC et le CSAIO afin de définir des critères d'évaluation et de sélection à privilégier au sein de l'académie. A ce niveau de pilotage, le rôle des corps d'inspection est fondamental, notamment dans l'accompagnement et l'évaluation des actions des chefs d'établissement et des équipes éducatives.

> **Au niveau de l'établissement :**

Au cours de sa scolarité, l'élève doit a minima avoir effectué un stage en classe de troisième, visité une entreprise, rencontré un représentant du monde économique et professionnel. A ces fins, les initiatives locales prises par les chefs d'établissements sont très nombreuses, avec ou sans impulsion des autorités académiques, reliées ou non à des actions conçues au niveau national ([Semaine de l'économie sociale et solidaire à l'école](#) ⁽⁴⁾, [Semaine de l'industrie](#) ⁽⁵⁾...).

Si un « agrément officiel » rassure symboliquement, se pose néanmoins la question de l'origine de cette « reconnaissance » qui peut conditionner l'engagement des acteurs de terrain, notamment des enseignants. Le chef d'établissement peut s'appuyer sur l'expertise

des corps d'inspection, du DAFPIC ou du CSAIO pour s'assurer de la fiabilité du partenaire et de la qualité de la prestation réalisée.

Quel que soit le niveau d'initiative, les actions entreprises doivent être élaborées autour d'**objectifs communs** qui reprennent ceux du parcours Avenir. Les valeurs de l'École doivent aussi être mises en avant et respectées.

> Est-il préférable qu'un accord soit signé ?

La signature d'un accord engage effectivement les acteurs dans une relation de confiance. Solliciter une caution des corps d'inspection est aussi souhaitable pour toute action impulsée localement. L'inspection pourra en outre relayer ce type d'initiative. En effet, rarement coordonnées, il est préférable que les actions locales porteuses soient appariées avec celles conduites au niveau du bassin, voire au niveau académique qui peut impulser et assurer un cadrage. Une **coordination institutionnelle** accroîtra l'efficacité des partenariats portant sur les mêmes objectifs et favorisera leur pérennisation ainsi que leur mise en œuvre dans l'ensemble des établissements scolaires.

Le bassin est un niveau à privilégier pour optimiser la relation Ecole-Entreprise. La liberté d'initiative et de contact permet de répondre qualitativement aux besoins locaux. La proximité des acteurs favorisera les rencontres pour définir des objectifs pertinents tant pour l'École que pour le partenaire. Si les actions peuvent être interrogées régulièrement au regard d'objectifs qui évoluent, il est préférable de définir des partenariats fiabilisés sur le long terme.

Pistes d'actions :

> l'académie de Montpellier a créé une [mallette des partenaires](#) ⁽⁶⁾ qui recensent les acteurs et les actions réalisées dans l'académie ;

> dans l'académie de Nice, la [liste de tous les partenaires](#) ⁽⁷⁾ impliqués est affichée dans le site académique et un [memento](#) ⁽⁸⁾ résume les actions et les objectifs des partenaires présents localement ;

> « [le club des partenaires](#) » ⁽⁹⁾ en Ile-de-France recense environ [80 partenaires](#) ainsi que leurs offres pédagogiques pour associer le monde économique et faciliter les partenariats. Le recensement est opéré par les SAIO en concertation avec les DAFPIC. Le partenaire est recensé si son offre est validée au niveau pédagogique. Les équipes peuvent s'appuyer sur les offres : entreprises de secteurs professionnels variés, associations ou organismes consulaires en Ile-de-France... Organisation de visites d'entreprises ou d'établissements de formation à destination des élèves ou des équipes, intervention de professionnels en classe, dans le cadre d'un salon, d'un forum ou de conférences, outils pédagogiques d'information, etc. sont autant d'interventions proposées par les partenaires via le site Internet dédié, facilitant ainsi la prise de contact et permettant à l'établissement d'initier la demande en fonction de ses besoins et du projet mené.

> l'action « Déjeunez avec un RH » (Université Paris 13) réunit en petites tables rondes des responsables de Ressources Humaines et des étudiants qui échangent librement, autour

d'un jus de fruit ou d'un café. La convivialité du déjeuner est une dimension importante dans ce genre de pratique. Afin de ne pas être contraint de communiquer régulièrement, ces rencontres se font à date et lieu fixes : tous les premiers jeudis du mois, au restaurant universitaire (RU).

> Dispositifs / personnes sur lesquels s'appuyer pour repérer des partenaires :

> les Ingénieurs pour l'école : cadres issus de grandes entreprises mis à disposition de l'Education nationale pour favoriser et développer l'ensemble des partenariats de leur académie d'accueil ;

> le réseau national des conseillers entreprises pour l'école contribue aux actions qui ont pour objet de rapprocher le système éducatif de son environnement économique en vue de favoriser la future insertion sociale et professionnelle des élèves, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du parcours Avenir ;

> les pôles de stages : dispositif d'appui aux établissements pour la recherche de stages et la mutualisation des réseaux d'entreprises ;

> les comités locaux école-entreprise (lieu d'échanges et de ressources entre le monde de l'entreprise et celui de l'école) : pilotage de proximité, recherche et structuration des partenariats au niveau régional et local. L'animation du CLEE peut être assurée par un directeur de CIO, un chef d'établissement et un représentant du monde économique.

> Pour fidéliser :

> inscrire les partenariats au projet d'établissement ;

> structurer les partenariats, les organiser et les mutualiser par académie et/ou par bassin ;

> s'appuyer sur des conventions avec les entreprises au niveau académique ou au niveau des bassins ;

> labellisation : « Lycée des métiers », « Campus des métiers et des qualifications » (CMQ).

Comment intégrer les actions partenariales dans une logique de parcours progressif (objectifs et apports) ? Pour quel travail avec eux ? Dans quel cadre et avec quels objectifs ? Comment exploiter les actions avec les partenaires et les élèves ?

Toute intervention en établissement se doit d'être préparée en amont par tous les acteurs qui y sont engagés et plus largement, articulée à l'ensemble des activités qui composent le parcours Avenir. Peuvent s'ajouter, à titre d'exemples, des visites des lieux de travail respectifs et une mutualisation des compétences. La continuité du parcours impose que les actions soient conçues dans la durée et se poursuivent au-delà d'une année scolaire. Les partenariats, au même titre que toutes les activités liées au parcours Avenir, doivent être élaborés sur la base d'un diagnostic concerté, avec l'appui des instances de l'établissement et inscrits au projet d'établissement.

La **co-construction des actions et des ressources partenariales** établies sur des objectifs communs, cohérents avec ceux du parcours Avenir, garantira leur efficacité. Fédérer la communauté éducative et les partenaires passe d'abord par une définition concertée et précise du cadre : objectifs à atteindre ; indicateurs pour le bilan ; déroulement ; rôles des acteurs impliqués. Outre les temps d'enseignements disciplinaires, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), l'accompagnement personnalisé (AP), représentent à titre d'exemples des moments privilégiés sur lesquels s'adosser pour s'inscrire dans le cadre réglementaire et pédagogique. Un travail sur le socle commun, de connaissances, de compétences et de culture et sur les programmes peut faciliter la mise en place d'une pédagogie active. Les élèves peuvent aussi être associés à l'élaboration d'un projet de partenariat par le biais des conseils de vie collégienne ou lycéenne, des assemblées de délégués.

Une importance particulière se doit d'être attachée à l'**évaluation** des activités dans le cadre du bilan, qu'elles soient reconduites ou non. Les partenaires doivent être associés à la définition de la méthode qui sera utilisée pour mesurer la pertinence, l'efficacité et l'impact des actions. Il est souhaitable par ailleurs que l'École engage activement le partenaire dans l'évaluation et la valorisation des compétences développées par ses interventions auprès des élèves, appréciation fondée sur un référentiel qui se doit d'être partagé. La construction d'une grille d'évaluation commune renforce la coopération. Ce type d'approches contribuera également à la valorisation de l'apport de compétences du monde professionnel dans le domaine de l'éducation.

Le rapprochement Ecole Entreprise est un préalable à cette façon de travailler. Au niveau académique ou local, il importe de veiller à **favoriser les initiatives qui rapprochent les acteurs des mondes de l'École et de l'Entreprise**, dans un climat de confiance, avec l'idée que chacun peut apprendre de l'autre malgré des univers de travail différents. De nombreuses opérations visent à améliorer cette connaissance réciproque, à renforcer les échanges, à instaurer un dialogue entre les enseignants et les personnels d'entreprises ou d'associations sur le long terme, dans un esprit d'ouverture et de réciprocité. A ce titre, le CDI dans les établissements représente un lieu privilégié à l'organisation de toutes rencontres. Le professeur documentaliste, à travers sa contribution à développer le travail pluridisciplinaire et des partenariats extérieurs est un membre ressource fondamental sur lequel s'appuyer dans l'établissement.

Enfin, la mise en place d'une **communication de qualité avec les familles** revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différentes actions qui s'y déroulent doivent leur être rendues visibles et lisibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information, des espaces de rencontres et de valorisation devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre des activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations...

→ ZOOM sur une fonctionnalité de FOLIOS

FOLIOS valorise les expériences et les compétences scolaires et extrascolaires des élèves. Il offre un support numérique aux différents parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours Avenir, parcours citoyen et parcours éducatif de santé).

Il **permet aux partenaires** de déposer des documents attestant de compétences acquises par les élèves lors d'activités extrascolaires.

Pistes d'actions :

> **Un usage de FOLIOS en collège (Collège G.Clemenceau, Paris)** ⁽¹⁰⁾

> **Fondation croissance responsable** ⁽¹¹⁾, **Institut de France : « Prof en entreprise »**

Cette association organise chaque année des événements et produit des outils pédagogiques (publications, vidéos, etc.) sur des thématiques économiques et sociales. Elle propose en outre, avec les académies partenaires et l'inspection générale de l'éducation nationale dans le cadre du Centre d'Études et de Recherches sur les Partenariats avec les Entreprises et les Professions (CERPEP) des stages « découverte » de 3 jours au sein d'entreprises partenaires aux professeurs de collège et de lycée ainsi qu'aux psyEN afin de : permettre aux mondes de l'entreprise et de l'enseignement de mieux se connaître, se comprendre, faire tomber les idées fausses ou les appréhensions, in situ ; ouvrir les portes de l'entreprise aux enseignants et psyEN pour qu'ils puissent en appréhender le fonctionnement interne, l'organisation, les métiers et les compétences requises au-delà des diplômes ; permettre ensuite aux enseignants de mieux guider et accompagner leurs élèves dans la construction de leur projet et leur orientation ; favoriser la poursuite de partenariats entre l'enseignant, l'établissement scolaire et l'entreprise.

> **La semaine École Entreprise** ⁽¹²⁾ a pour objectifs d'améliorer la connaissance réciproque entre les mondes de l'éducation et de l'entreprise, de renforcer les échanges et les liens de partenariat, d'instaurer un dialogue entre les enseignants et les responsables d'entreprises sur le long terme, dans un esprit d'ouverture et de réciprocité ;

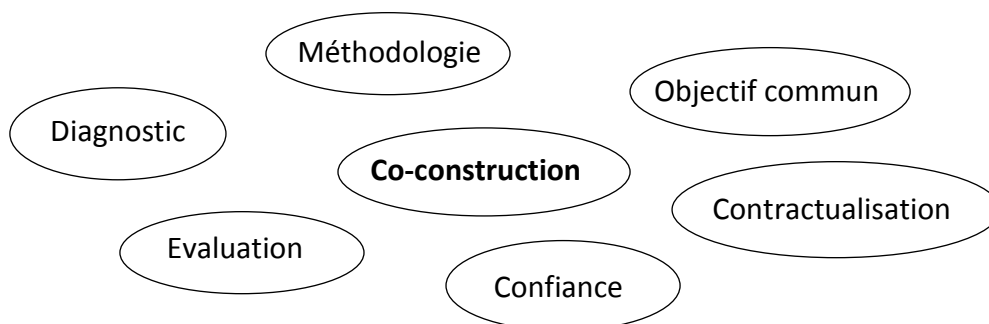
> **inviter les partenaires à la restitution orale** de la séquence d'observation en entreprise ;

> **formaliser des temps** pour présenter les missions et les spécificités du système éducatif aux partenaires ;

> **l'opération « Les Boss invitent les Profs »** ⁽¹³⁾ est née d'une volonté de s'engager sur les questions relatives à l'Éducation et du constat partagé entre certains chefs d'entreprises et enseignants. Un chef d'entreprise invite un enseignant à déjeuner pour découvrir réciproquement l'univers de l'entreprise et celui de l'école ;

> **intégrer l'obligation d'un stage en milieu professionnel** dans la formation initiale de tous les membres de l'équipe pédagogique et éducative.

Mots clés



Indicateurs d'évaluation / résultats attendus

> Cohérence des actions menées :

- évaluation quantitative du nombre de conventions signées ou d'entreprises repérées engagées avec les établissements ;
- liens avec les compétences du socle commun, de connaissances, de compétences et de culture au collège (ex : domaine 3) et avec les blocs de compétences au lycée. Objectif : s'assurer de la progressivité des actions de partenariat pour éviter la redondance ;
- mention du parcours dans le LSU / LSL / bulletins périodiques ;
- enquêtes auprès des élèves, auprès des partenaires ;
- nombre de conventions reconduites ;
- distribution des actions sur l'ensemble des niveaux et des classes ;
- nombre et qualité/fonction des professionnels de l'établissement impliqués- Fluidité des parcours scolaires ;
- taux d'orientation, de passage, d'érosion ;
- suivis de cohortes...

> Formalisation dans FOLIOS :

- formalisation du retour d'expériences ;
- nombre de connexions FOLIOS ;
- nombre d'activités qui associe l'utilisation de FOLIOS ;
- nombre de personnels formés...

> Lutte contre le déterminisme sexuel et/ou social :

- demandes et décisions d'orientation filles / garçons / CSP ;
- taux d'affectation filles / garçons / CSP selon les types de formations d'accueil.



Les essentiels : les partenariats

Ressources

⁽¹⁴⁾ Ressource nationale pour mettre en œuvre le parcours Avenir : [Guide pratique à destination des chefs d'établissement, MEN-ONISEP](#)

Le site de l'Onisep propose différentes ressources et notamment un site ⁽¹⁵⁾ monstageenligne.fr pour donner des pistes et accompagner la recherche de stages

Exemples d'actions pédagogiques : ⁽¹⁶⁾ [Fiches actions](#) pour un EPI

Accompagnement des acteurs : ⁽¹⁷⁾ [Deux outils pratiques](#) du Conseil National Education-Economie (CNEE) pour faciliter la relation école-entreprise ; ⁽¹⁸⁾ [Comprendre le monde économique et professionnel](#) (ONISEP et académie de Lille) ; ⁽¹⁹⁾ [Parcours Avenir – découverte des entreprises, accompagner les équipes](#) (académie de Nancy-Metz) ; ⁽²⁰⁾ [Actions pour la découverte de l'environnement professionnel](#) (académie de Dijon)

⁽²¹⁾ [Educalavenir](#) (académie de Créteil)

A retenir

- **Mettre en cohérence les dispositifs :**

- > recenser au niveau académique et au niveau local (bassin) ;
- > formaliser les engagements réciproques et les partenariats locaux.

- **Associer les partenaires à la construction du parcours :**

- > co-construire les actions et les ressources partenariales ;
- > associer les partenaires à l'évaluation de dispositifs.

- **Communiquer auprès de tous les acteurs** pour que toute la communauté éducative puisse s'approprier le parcours Avenir : le chef d'établissement et son équipe définissent tous les publics cibles (enseignants, élèves, parents, partenaires...) et les différents supports en fonction des publics concernés.

3^{ème} Thème : La continuité

Comment enrichir le parcours Avenir au fur et à mesure des transitions collège-lycée-enseignement supérieur ?

Qu'est-ce que la continuité ?

Les difficultés rencontrées par les élèves se concentrent au moment des ruptures scolaires : changement d'établissement, changement d'organisation pédagogique de l'école au collège, du collège au lycée, du lycée à l'enseignement supérieur. La notion de continuité s'impose à tous les acteurs du système éducatif comme fondamentale pour atténuer ces difficultés.

La construction de la continuité scolaire est basée sur une véritable **démarche pédagogique et didactique** qui doit permettre de lier : continuité des apprentissages et sens pour l'élève.

La continuité scolaire nécessite que les enseignants développent une logique de **progression** dans les apprentissages qu'ils dispensent. Les contenus d'enseignement peuvent être proposés à différents moments de la scolarité selon les caractéristiques des élèves qui, motivés par le sens donné à leurs apprentissages, s'y engagent et progressent tout au long de leur scolarité.

Extraits de l'analyse proposée par J. Robichon, Professeur agrégé EPS,
« La continuité des parcours, une démarche nécessaire. »

→ Constat :

Le parcours Avenir repose sur un processus guidé et progressif qui vise l'acquisition d'une culture commune, de connaissances et de compétences et permettra à chaque élève de se projeter dans l'avenir et de faire des choix d'orientation raisonnés. La découverte et la manipulation facilitent l'acquisition de connaissances dans le domaine économique et professionnel. Les activités proposées dans le cadre du parcours Avenir visent à développer et renforcer chez l'élève les compétences à entreprendre, choisir, agir et mettre en œuvre afin qu'il puisse construire son parcours individuel. Cette nouvelle approche bouleverse les codes et impose aux enseignants, pour tenir compte du développement psychologique et cognitif de chacun, d'adapter leurs méthodes de travail.

Au cœur de toutes les disciplines, le parcours leur donne du sens. Il favorisera les expériences collectives et individuelles des élèves dans et en dehors de l'école. La mise en œuvre réussie du parcours Avenir repose sur la capacité à mobiliser tous les acteurs dont le domaine d'expertise est différent mais complémentaire. L'ancrage dans les disciplines exige la maîtrise de nouvelles compétences techniques et l'appropriation de nouveaux outils ; les ressources à mobiliser face à ces nouveaux enjeux impliquent des connaissances très spécifiques et une représentation plus globale des référentiels que les disparités territoriales, le cloisonnement des établissements, des niveaux et des disciplines ne facilitent pas systématiquement.

Une conception nouvelle des apprentissages : points de vigilance.

> **Rassurer les parents sur une approche et des pratiques nouvelles.**

Tous les parents ont le souci de l'avenir de leur(s) enfant(s). Différentes de ce qu'ils ont connu par leur passé, les pratiques innovantes peuvent perturber. Les enseignants sont conscients que les angoisses ou les incertitudes des parents peuvent gêner l'apprentissage de leur(s) enfant(s).

Le travail en cycle peut déconcerter les parents : « Le fils de mon voisin en classe de 6^e B a le même âge que mon fils et sait déjà résoudre ce type de problème ! Pourquoi mon enfant n'y arrive-t-il pas ? Le professeur de sa classe doit lui faire perdre son temps ! » ; l'acquisition de compétences impose du temps qui n'est pas celui des parents qui souhaiteraient déjà voir les résultats.

Il importe alors de veiller à **associer les parents** dont la participation active conditionne une mise en œuvre réussie du parcours Avenir. Le contenu de l'information transmise pour les rassurer doit tenir compte de leur diversité.

Pistes d'actions :

> ***donner certaines productions à signer aux parents ;***

> ***utiliser un porte-folio type FOLIOS, sensibiliser les parents à l'usage de FOLIOS, institutionnaliser dans l'établissement des temps qui permettent aux parents de parler avec leur(s) enfant(s) de leur porte folio.***

> **Tenir compte du degré d'engagement de chacun.**

Travailler en étapes impose de **travailler en équipe**. Certaines équipes peuvent néanmoins éprouver des difficultés à travailler collectivement, et donc à fonctionner en cycle. Les enseignants peuvent être à des stades différents de leur cheminement professionnel, certains ont peu d'expérience, d'autres plus expérimentés sont encore en recherche, voire n'ont pas vraiment le désir de changer leur façon de faire. Le travail en équipe ne se décrète pas mais s'accompagne. Attendre que tous les enseignants soient au même degré d'engagement, c'est risquer de ne jamais mettre en œuvre la continuité des apprentissages. Si les enseignants peuvent accepter de participer à des réunions de travail ou de concertation, ces rencontres ne déboucheront pas forcément sur un véritable travail d'équipe. Les enseignants peuvent aussi ne pas se sentir suffisamment formés pour travailler de cette façon. Il est pour certains très difficile de transmettre non plus des savoirs, mais des compétences.

Comment favoriser la réflexion et mobiliser les enseignants sur cette nouvelle démarche ?

Construire une continuité pédagogique avec les autres enseignants, pratiquer une pédagogie différenciée et une évaluation formative pour faire réussir tous les élèves nécessitent de la part de chacun des compétences très spécifiques que la **formation initiale** au professorat n'a pas nécessairement apportées. Les enseignants sont en revanche capables d'échanger sur leur conception des apprentissages, leur organisation ou leur discipline ; ils peuvent ainsi à partir d'un langage commun enrichir leurs compétences respectives. Travailler en cycle et par étape, n'implique pas de changer radicalement ce qui était fait jusqu'à présent mais plutôt de le repenser pour **dégager une culture commune**. Tout comme leurs élèves, les enseignants ont besoin de continuité : la **formation continue** en est un des leviers.

L'ancrage disciplinaire du parcours Avenir constitue à la fois un objectif qui doit mobiliser l'ensemble des enseignants, quelle que soit leur discipline, et un levier potentiellement efficace pour favoriser la continuité pédagogique du parcours. En reliant explicitement les connaissances et les compétences visées par le parcours Avenir aux éléments du programme de chaque discipline, on facilite par voie de conséquence leurs acquisitions selon un rythme progressif. Pour conduire ce travail de mise en correspondance, les enseignants peuvent s'appuyer sur le référentiel du parcours Avenir et sur les ressources mises à leur disposition au niveau national et académique, notamment par l'ONISEP. Le rôle d'accompagnement des corps d'inspection sur ce point est de surcroît particulièrement important.

Pistes d'actions :

> s'appuyer sur la formation continue pour former les enseignants à cette nouvelle conception et favoriser l'émergence d'une culture commune > favoriser les échanges de pratiques entre enseignants de différents niveaux ; développer les formations intercatégorielles communes (corps d'inspection, enseignants, personnels de directions...) ; former sur site, en présentiel ou à distance ; adapter les thématiques et les contenus aux besoins remontés par le terrain (méthodes pédagogiques, outils, évaluation, nouveau positionnement et nouvelles notions...) ; solliciter le conseiller en formation.

→ La DRONISEP de Bordeaux met à disposition des équipes éducatives un [espace](#) ⁽¹⁾ qui recense des tutoriels et des vidéos mettant en évidence la dimension collective ainsi que l'utilité de FOLIOS dans la construction des quatre parcours éducatifs des élèves.

> Sensibiliser les futurs enseignants à cette réflexion dès leur formation initiale : engager une réflexion avec les ESPE pour intégrer ces réflexions à la formation initiale de tous les enseignants.

> Soutenir les expérimentations au sein des EPLE pour permettre la constitution d'équipes pédagogiques afin de ne pas limiter l'implication au seul professeur, mais fédérer l'ensemble de l'équipe sur les actions à mener auprès des élèves et des familles (exemple : projet d'accompagnement personnalisé en lien avec le parcours réalisé d'année en année).

> Analyser en équipes le devenir des élèves : réaliser des suivis de cohorte (taux de réorientation, taux d'érosion, absentéisme, décrochage scolaire...), les analyser et tirer des conclusions communes.

> Favoriser des temps de travaux collectifs : S'appuyer sur le conseil pédagogique, les conseils d'enseignement et sur la mise en place de groupes de travail thématiques pour développer un travail collaboratif à l'échelle de l'établissement ou du bassin ; voire à terme institutionnaliser ces moments en les inscrivant dans le service de l'enseignant.

Les liaisons inter-établissements contribuent à assurer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours. Comment le parcours Avenir peut-il s'enrichir de cette continuité collège – lycée – enseignement supérieur ?

A destination des élèves et des familles, des liaisons renforcées inter-cycle ou inter-établissements facilitent l'accueil, l'information et l'accompagnement des élèves et des étudiants. A l'aide d'outils de liaison, notamment le livret scolaire unique – LSU/LSL ou FOLIOS, ces liaisons nourrissent le **suivi individualisé** et tendent à optimiser l'orientation des élèves. Enfin, les réponses aux situations de décrochage grâce à des actions de réseaux sont plus pertinentes (par exemple le réseau FOQUALE formation-qualification-emploi).

Concernant les personnels, les liaisons collègues – lycées (LGT et LP) – enseignement supérieur assurent la **continuité pédagogique** dans la mise en place notamment des apprentissages du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elles permettent aux enseignants de suivre le parcours de leurs élèves, de croiser leurs exigences avec celles des collègues qui interviennent sur d'autres cycles ou dans d'autres établissements. L'échange d'informations et de pratiques, la connaissance réciproque des programmes et l'harmonisation des évaluations en sont facilités.

Enfin, d'un point de vue institutionnel, leur mise en œuvre favorise la **mise en réseau des établissements**, le plus souvent dans le cadre des bassins d'éducation et de formation. Les relations entre les établissements et leur environnement sont mieux structurées et la fluidité des parcours est renforcée. En contribuant à assurer la continuité des apprentissages, les liaisons inter-degrés ou inter-établissements favorisent la mise en place à l'école et au collège ; elles donnent du sens aux nouveaux cycles pendant lesquels l'élève développe les compétences qui lui permettent de construire son parcours (collège-lycée-supérieur). Ces liaisons, de l'école élémentaire au collège, puis de bac - 3 à bac +3, soulignent le **caractère continu et progressif du parcours Avenir** de chaque élève.

Les « cordées de la réussite » s'inscrivent dans la continuité bac-3/bac+3 ; ces dispositifs désignent d'une part des partenariats mis en place entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités) ou des lycées à classes préparatoires dénommés « têtes de cordées » et, d'autre part des collèges ou lycées appelés « établissements sources » qui ont pour objectif de promouvoir la poursuite d'études et la réussite des jeunes face à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Elles ont, pour première fonction de lever les obstacles psychologiques ou culturels qui peuvent brider l'ambition des élèves issus de familles modestes et les conduire à s'autocensurer, alors qu'ils ont les capacités requises pour s'engager dans des études supérieures.

Pistes d'actions :

> Livret Scolaire Unique (LSU)

En 2016-2017 le LSU est généralisé. Consultation possible par les équipes de lycées des informations (bilans périodiques, bilans de cycle et attestations) des élèves l'année suivant leur sortie du collège. Cette nouvelle fonctionnalité est à l'étude pour être déployée en 2017-2018.

> Livret Scolaire du Lycée (LSL)

Le livret scolaire papier retraçant la formation suivie au lycée et outil d'aide à la décision pour les jurys de baccalauréat est progressivement dématérialisé sous la forme du LSL. Expérimenté depuis 2012, il a été déployé dans la voie technologique, puis générale. Le LSL permet une remontée automatique des données personnelles et des notes dans le livret par les équipes pédagogiques. En plus d'une gestion des livrets dématérialisés facilitée dans les établissements et les centres d'examens, par l'intermédiaire du téléservice, il est plus accessible pour les familles et favorise ainsi le suivi de la scolarité des élèves. Outre une exploitation statistique de la DEPP, des interconnexions avec d'autres systèmes d'informations de scolarité sont envisagées afin de favoriser le suivi des parcours scolaires des élèves : en amont avec LSU et en aval avec APB.

> Opérations « A la fac avant ton bac » – Académie de Rennes

Les enseignants de lycées et de l'université préparent ensemble la conception des opérations. Ils apprennent ainsi à mieux se connaître, échanger sur leurs méthodes, pour que le passage du secondaire vers le supérieur se fasse en douceur.

L'Université de Rennes 1 a associé « liaison lycée-université » et « réussite étudiante ». Des lycéens mieux préparés à leur vie d'étudiants réussiront plus facilement leur intégration à l'université.

Les premiers contacts commencent dès les classes de première et de terminale à l'Université de Rennes 1 avec 36 lycées d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor. Les possibilités de découvrir l'université en étant lycéen sont nombreuses : immersion totale pour les lycéens qui viennent suivre des cours à l'université comme lors des opérations « Premier campus » ou « Ose ta prépa ingénieur » à Rennes 1, travail collaboratif entre lycéens, étudiants et enseignants-chercheurs proposé dans le cadre des cordées de la réussite, ou encore possibilité de venir une journée à l'université pour assister à un cours en amphi, manger au restaurant universitaire (RU) ou découvrir la bibliothèque universitaire (BU) pendant les opérations « Amphis lycéens » et « Journées d'immersion ».

<https://www.univ-rennes1.fr/favoriser-le-continuum-lycee-universite> ⁽²⁾

Comment permettre aux acteurs de terrain de s'approprier la culture autour du parcours Avenir au niveau local (bassin de formation) ?

La **plus-value des bassins d'éducation** se confirme dans le cadre des parcours éducatifs. Ils sont utiles au pilotage du système éducatif et servent de lieu d'échanges, de mise en commun pour les personnels de direction, voire des partenaires. Leur rôle est fondamental dans la mise en œuvre des cycles et de la continuité des apprentissages. Leur dynamisme est en corrélation avec celui du pilotage académique. L'implication des recteurs en la matière est à souligner. Ainsi, un message fort, porté par l'académie, associé à une co-animation des

chefs d'établissement et des corps d'inspection garantit la qualité de la coordination avec l'échelon académique.

C'est à ce niveau également que peuvent être optimisés le soutien et l'aide indispensables aux personnels afin qu'ils s'approprient cette nouvelle approche. Travailler sur une « identité » au niveau d'un bassin *via* des **plans de formation communs à plusieurs établissements** vise à mutualiser des objectifs, des pratiques, des outils et un vocabulaire partagé. Au service des parcours, les liaisons sont construites par l'ensemble des acteurs (équipes pédagogique et éducative, corps d'inspection et partenaires) et concourent ainsi au développement d'une culture commune autour du parcours Avenir.

Pistes d'actions :

> **organisation d'événements en collaboration au niveau du bassin** (*forum des formations du bassin, programmation des journées portes ouvertes la même semaine...*) ;

> **des responsables de bassins chefs d'établissement et inspecteurs co-animateurs (Académie de Rouen)**. *Etroitement impliqués, ces co-animateurs sont doublement associés à la politique académique ; ils font partie d'une animation assurée par le responsable pédagogique académique et participent à une conférence académique qui réunit l'ensemble des responsables administratifs et pédagogiques autour du recteur.*

Comment mettre en œuvre un continuum pour l'élève à travers des liaisons collèges – lycées (LGT et LP) – enseignement supérieur efficaces et pérennes ? Quels axes prioriser pour favoriser et développer cette continuité ?

La programmation par cycle et la mise en œuvre du continuum imposent que les actions soient conçues sur la durée et se poursuivent au-delà d'une année scolaire, en dépit des contraintes logistiques, telle la mobilité des enseignants. La préparation des actions doit pouvoir mobiliser tous les acteurs (élèves, équipes pédagogiques et éducatives) engagés dans la liaison investie. De la même manière, il est souhaitable que tous participent à son évaluation. Définir très précisément le cadre, les objectifs à atteindre et les indicateurs pour le bilan, son déroulement, les acteurs impliqués, en s'appuyant sur les instances de l'établissement, pour finalement l'inscrire dans le projet d'établissement concourent à sa pérennité.

Pistes d'actions :

> **Sensibilisation à la réalité et aux enjeux du lycée (Lycée de la Herdie – Académie de Nantes)**

Objectifs : mieux accompagner tous les futurs collégiens ; les préparer à gérer la liberté du lycée ; les sensibiliser aux enjeux et aux exigences de la classe de seconde.

Ce projet s'inscrit dans le projet global du bassin pour renforcer la liaison 3^e/seconde.

Personnes concernées : responsables coordination conseillers principaux d'éducation (CPE), équipe enseignantes et équipes de direction, en collèges et en lycées.

Nombre de participants : 14 CPE et 800 élèves.

Déroulement (fréquence de réunions, créneaux, horaires, lieux) :

1/ réunions du groupe CPE (préparation des rencontres au lycée, bilan des rencontres au collège X, point sur les élèves en fonction des affectations fin juin ;

2/ préparation des rencontres élèves (préparation commune des délégués 3^e et seconde dans les collèges et rencontre au lycée après les visites pour dresser le bilan.

Description détaillée du projet :

- préparation de la rencontre pour tous les élèves des collèges à partir d'un brainstorming sur leurs représentations du lycée, élaborer un questionnaire qui sera envoyé au lycée ;
- au lycée préparation de l'accueil à partir des questionnaires par les délégués de classe ou des élèves lors de l'accompagnement personnalisé avec les professeurs principaux ;
- préparation commune des délégués pour une co-animation des rencontres ;
- rencontre (2 heures) avec visite du lycée, présentation de la classe de seconde en grand groupe, rencontre professeurs de seconde et collégiens / rencontre collégiens /délégués lycéens, présentation par des élèves du lycée des enseignements d'exploration et de l'accompagnement personnalisé.

Accompagnement des futurs lycéens : élaboration par le groupe CPE d'une fiche liaison pour la rencontre (fin de premier trimestre et fin d'année concernant l'adaptation des collégiens au lycée).

Bilan et évaluation : mesure de l'évaluation des représentations à partir d'un questionnaire renseigné en début et fin de projet.

> **Immersion et mini-stages proposés aux élèves ou aux enseignants** ⁽³⁾.

> **Mise en place d'un tutorat inter-cycles** ⁽⁴⁾.

> **Echanges de services** entre enseignants d'établissements différents, entre personnels du primaire, du secondaire et du supérieur.

> **Valorisation des compétences extra-scolaires, notamment lors des séquences d'observation ou périodes de formation en milieu professionnel.**

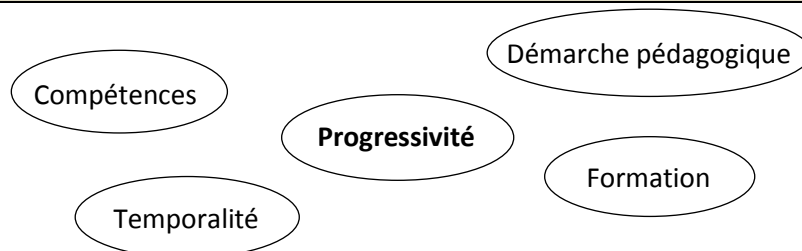
> **Formation inter-catégorielle, pluridisciplinaire ou inter-niveaux** : pour développer une culture commune quelle que soit la discipline enseignée ou quel que soit le corps ou la fonction des personnels (conseillers principaux d'éducation, enseignants, personnels de direction, corps d'inspection, personnel d'orientation...).

> **Les « petits déjeuners de l'orientation »** : pour accompagner les lycéens et informer les parents, des établissements d'enseignement supérieur organisent et proposent un petit déjeuner aux parents des élèves de terminale pour échanger sur les formations et les modalités d'inscriptions, afin de faciliter la transition secondaire-supérieur.

> **Optimisation de l'utilisation de FOLIOS :**

- > publier sur FOLIOS des fiches inter-cycles ;
- > utiliser l'espace numérique de FOLIOS pour mutualiser les bonnes pratiques ;
- > exploiter FOLIOS à chaque étape de la scolarité du collège à la terminale.

Mots clés



Résultats attendus et indicateurs

- > **Diminution du nombre d'élèves en rupture scolaire :**
 - absentéisme ;
 - fluidité des parcours scolaires ;
 - taux d'orientation, de passage, d'érosion ;
 - suivis de cohortes...
- > **Concertations et travaux collectifs entre membres des équipes éducatives et pédagogiques :**
 - formations inter-établissements ;
 - réunions inter-établissements ;
 - échanges de pratiques...
- > **Alimentation du portefeuille de compétence :**
 - nombre de connexions FOLIOS ;
 - nombre d'activités qui associent l'utilisation de FOLIOS ;
 - nombre de personnels formés...

Ressources

- ⁽⁵⁾ Texte officiel : [Arrêté du 1^{er} juillet 2015 sur le parcours Avenir](#)
- ⁽⁶⁾ Document d'accompagnement national : [Mettre en œuvre le parcours Avenir avec Folios \(ONISEP\)](#)
- Documents d'accompagnement académiques : ⁽⁷⁾ [Exemples d'actions de liaison lycée / enseignement supérieur](#) (académie d'Aix-Marseille)
- ⁽⁸⁾ Groupe de réflexion académique : [Groupe de travail sur la continuité enseignement secondaire/enseignement supérieur](#) (académie de Montpellier)
- ⁽⁹⁾ Dispositif favorisant la continuité : [Les cordées de la réussite](#) (MEN/ONISEP)

A retenir

- **Dégager et institutionnaliser des temps facilitant les échanges interclasses, inter-établissements, inter-degrés** > s'appuyer sur les instances de l'établissement, inscrire les actions au projet d'établissement.
- **Développer au niveau local la co-animation personnel de direction / corps d'inspection** > Ce niveau de pilotage est plus à même de prendre en compte les spécificités locales pour une mise en œuvre efficace et pérenne de la continuité ; l'impulsion académique reste néanmoins fondamentale.
- **Systématiser l'accueil des élèves pour mieux les accompagner** > Définition d'un protocole d'accueil des nouveaux élèves, de leurs parents et des personnels de l'établissement.
- **FOLIOS** > Levier important au service de la traçabilité du parcours ; outil à envisager comme pédagogique et facilitateur au service de la démarche.
- **Mettre une banque d'outils locale à disposition** > Les outils à disposition ne sont pas toujours adaptés au contexte local : favoriser la production et la diffusion d'outils aux niveaux académiques, aux niveaux des bassins ou de l'établissement faciliterait leur utilisation.

4^{ème} Thème : L'individualisation

Comment créer les conditions d'un parcours individualisé de l'élève ?

Qu'est-ce que l'individualisation ?

Le concept d'« individualisation » et ses diverses déclinaisons sont de plus en plus souvent convoqués dans les approches pédagogiques préconisées par les textes officiels. Réfléchir aux conditions nécessaires à la mise en œuvre de cette spécificité dans le parcours Avenir nécessite de s'interroger sur les concepts de personnalisation, de différenciation et d'individualisation.

« La **personnalisation** est en fait au cœur d'un **double processus** :

- > processus dit « d'individuation » : accès à une plus grande autonomie, responsabilisation, estime de soi, enrichissement de ses savoirs et de ses compétences, sentiment d'accomplissement personnel ;
- > processus de socialisation : développement de la coopération et de la solidarité entre les individus. »

« En milieu scolaire, la **différenciation** et l'**individualisation** sont des **modes d'organisation pédagogiques** permettant la mise en œuvre du processus de personnalisation. »

« La **différenciation de la pédagogie** « met en œuvre un cadre souple où les apprentissages sont suffisamment explicités et diversifiés pour que les élèves puissent travailler selon leurs propres itinéraires d'appropriation tout en restant dans une démarche collective d'enseignement des savoirs et savoir-faire communs exigés » (Halina Przesmycki, *La pédagogie différenciée*, 2004, Hachette). »

« Pour ce qui concerne l'**individualisation**, il s'agit d'un mode d'organisation pédagogique dans lequel l'élève travaille de manière individualisée, en fonction de ses acquis et de ses besoins, avec l'aide d'un plan de travail et des consignes lui permettant d'effectuer les tâches scolaires en autonomie, pendant un temps donné, avec si nécessaire des ressources qui lui sont fournies ou qu'il va chercher. L'enseignant intervient en appui, explicite, conseille,... »

Personnalisation des parcours et des situations d'apprentissage, INRP, 2008

→ Constat :

La mise en œuvre du parcours Avenir engage donc les enseignants dans une nouvelle posture d'« accompagnateur ». La notion d'« individualisation » leur impose de reconsidérer leur approche pédagogique traditionnelle, de faire preuve de « différenciation » dans leur pratique, concept qui demeure peu maîtrisé sur le terrain. Les [enquêtes internationales](#) ⁽¹⁾ montrent en effet qu'en France, comparativement aux pays de l'OCDE, la différenciation pédagogique est encore peu répandue. Il est admis aujourd'hui que l'évaluation de l'élève

par la notation ne favorise pas la prise d'initiative sous-jacente à l'élaboration d'un parcours individuel. Ce système reste néanmoins privilégié par les acteurs de terrain. L'engagement parfois limité des acteurs dans ces évolutions interroge la place accordée aux parcours éducatifs dans l'évaluation de leurs pratiques. L'accent doit nécessairement être mis sur l'accompagnement des acteurs, qu'ils soient enseignants, parents ou partenaires. Les outils à disposition ne sont pas toujours adaptés au contexte local et favoriser la production et la diffusion aux niveaux académiques, des bassins ou de l'établissement faciliterait leur utilisation.

Comment, dans un parcours collectif destiné à tous les élèves, élaborer un parcours individuel de l'élève ?

La terminologie clarifiée permet d'admettre que la personnalisation des parcours et des situations d'apprentissage est conditionnée par l'application de démarches pédagogiques qui tiennent compte de chaque élève en tant que personne, avec son expérience individuelle, les aptitudes et les aspirations qui lui sont propres. Aussi, la différenciation et l'individualisation permettent-elles la mise en œuvre de ce processus, en favorisant le développement de l'autonomie de l'élève, l'épanouissement de sa capacité à comprendre ce qui est attendu, à se situer, à identifier et à faire évoluer ses modes de pensée ou ses méthodes de travail.

Si un parcours se définit par la succession des situations que traverse une personne, les parcours peuvent, de fait, être considérés comme individualisés. Néanmoins, la grande majorité des activités sont proposées collectivement. Se pose alors dans ce contexte la question de la gestion et de l'élaboration du parcours individuel de l'élève.

Si l'individualisation du parcours peut être considérée comme une conséquence logique de la pédagogie différenciée et si cette dernière consiste à proposer à chacun des situations d'apprentissage optimisées au regard de sa progression, alors le caractère réflexif des activités proposées s'imposerait comme une condition *sine qua non* à l'élaboration d'un parcours individuel.

La construction du parcours est progressive, faite d'ajustements et d'évolutions. Développée dans un cadre de référence commun à tous les élèves, de la classe de sixième à la classe de terminale, le jeune se construit en tant que personne appartenant à une collectivité mais aussi en tant qu'individu distinct des membres de cette communauté. Ainsi, tout au long de sa scolarité, l'élève, à travers sa singularité, élaborera la « carte de son parcours » qui intégrera à la fois des expériences vécues dans le cadre scolaire et hors temps scolaire. Les entretiens individuels et les actions réalisées au cours de l'accompagnement personnalisé favoriseront l'individualisation du parcours. Ils doivent permettre à chaque élève de s'appuyer sur toutes ses expériences vécues pour construire son propre parcours.

Pistes d'actions :

> favoriser la coopération entre pairs grâce au tutorat en aidant l'élève à échapper au contrôle étroit des activités par l'enseignant, où l'importance des consignes données par un adulte prime. Le tutorat entre élèves favorise leur autonomie, l'expression de leur vécu...

- > **Permettre à l'élève de valoriser ses expériences extra-scolaires** par la réalisation d'un exposé devant la classe, d'un travail personnel enregistré dans FOLIOS, etc.
- > **Personnaliser l'évaluation** qui reste la même pour tous les élèves, mais dont la période diffère, elle ne s'effectue que lorsqu'ils s'estiment prêts à le faire.
- > **Systématiser les séquences d'auto-évaluation.**
- > **Mettre en place une évaluation par contrat de confiance avec des entretiens réguliers** prévus entre l'élève, sa famille, et un groupe de professeurs (conseil de suivi).

Quelle prise en compte des spécificités (mixité, handicap, SEGPA) dans le parcours Avenir de l'élève ?

Le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves et représente en lui-même un levier pour favoriser l'inclusion. Il est primordial de ne pas proposer un parcours Avenir spécifique à telle ou telle catégorie d'élèves. S'agissant par exemple des élèves de SEGPA et d'ULIS, la préparation des actions s'inscrivant dans le cadre du parcours Avenir peut réunir l'ensemble des enseignants de l'établissement, quels que soient les élèves dont ils ont la charge. Les mêmes actions peuvent être proposées à des groupes mixtes d'élèves incluant également des élèves qui ne sont pas scolarisés en SEGPA ou qui ne bénéficient pas d'une ULIS.

Associés à une pédagogie différenciée, les parcours individualisés assurent d'engager l'élève en tenant compte de sa spécificité sans le stigmatiser, ni l'exclure. L'individualisation offre ainsi l'opportunité de dépasser les déterminismes, qu'ils soient sociaux, liés au genre ou à une situation de handicap. La démarche réflexive suscitée par ce type de pédagogie peut permettre à chacun de développer à son rythme les compétences visées dans le parcours Avenir ainsi que la possibilité de continuer à progresser. Les compétences scolaires et extrascolaires peuvent ainsi être valorisées chez tous les élèves mis en situation de réussite.

Pistes d'actions :

- > **exploitation et retour individuel des séquences d'observation (au collège) ou des périodes de formation (au lycée) en milieu professionnel (PFMP) :** en entretien individuel ou collectivement, guider l'élève afin qu'il s'exprime sur les compétences et habiletés professionnelles, même insoupçonnées, qu'il a eu l'opportunité de mettre en œuvre ;
- > **forum des métiers par tous et pour tous** avec préparation et présentation commune d'un pour tous sans distinction de métiers « ciblés » pour les SEGPA ou les ULIS (possibilité de mobiliser le partenaire AGEFIPH).

Comment susciter une démarche réflexive chez l'élève ?

A travers la réalisation d'un projet, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) en collège ou les travaux personnels encadrés (TPE) en lycée visent l'élaboration en groupe d'une production individuelle ou collective qui fera l'objet d'une synthèse écrite et orale. La pédagogie de projet sur laquelle repose ces dispositifs spécifiques d'enseignement favorise le développement de l'autonomie et de l'initiative chez les élèves (recherche et exploitation de documents) et valorise la démarche réflexive. Dans les actions pédagogiques habituelles,

les temps de retour sur soi, sur ce qui a été fait et appris, sur ce qui n'a pas fonctionné, ce qu'il faut abandonner, améliorer, changer et choisir peinent encore à trouver leur place. Globalement, l'enseignement disciplinaire reste encore trop souvent frontal et encourage peu l'initiative personnelle ou les travaux de groupe qui favorisent ce recul réflexif.

Les résultats PISA montrent que les élèves français ont plus que les autres « peur de mal répondre ». Ils ne participent que lorsqu'ils sont sûrs de la réponse car l'évaluation est une situation à risques. Ce n'est pas sans conséquence sur la capacité des élèves à s'engager, à être créatif, sur leur capacité à devenir citoyens éclairés et actifs dans le monde de demain.

La réflexivité s'exprime dans la classe, en dehors de la classe, sur un temps individualisé et/ou collectif (atelier). Pour s'assurer que tous les élèves bénéficient d'un parcours individuel progressif, il importe que ces temps de « pause » soient ancrés dans les apprentissages. La programmation sur toute la durée d'un cycle facilitera l'évaluation de la progression de l'élève, au profit des va-et-vient entre le collectif et les besoins individuels.

Le numérique offre aujourd'hui de nombreux outils, tout particulièrement FOLIOS, pour appuyer une démarche réflexive. La compilation des expériences vécues et de leur analyse au sein d'un espace numérique personnel favorise la prise de conscience chez l'élève de ses acquis et encourage une projection étayée vers l'avenir. L'accompagnement personnalisé permet également de proposer aux élèves des temps de retours réflexifs sur leurs apprentissages et sur leur parcours passé et à venir.

Pistes d'actions :

> La seconde @venir du lycée René Auffray à Clichy (92) (Académie de Versailles) : ce dispositif vise « à mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et avoir un fonctionnement quotidien assoupli pour s'adapter à la diversité des besoins des élèves ». Autour du projet « faire société », la seconde @venir s'organise autour de fondamentaux et de 4 parcours (une société au fil des siècles, les sociétés transgressives, la société dans l'espace, imaginer la société de demain), obligatoires dans un premier temps. L'élève individualise son parcours en choisissant deux d'entre eux pour affiner et tester ses choix. La collaboration entre pairs est privilégiée. Le numérique favorise la co-construction du sens et personnalise le rapport à la connaissance (choix du rythme d'apprentissage, ergonomie adaptée, différenciation facilitée). L'espace classe est modifié pour favoriser la collaboration entre élèves et intégrer les dispositifs numériques. Les enseignants visitent l'espace de travail collaboratif « studios singuliers » à Paris et assistent à une conférence au CNAM sur l'impact des espaces sur le travail.

> Moduler l'organisation des espaces classe (Académie de Versailles) : l'expérimentation « Bouge ta cl@sse » propose à tous les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) d'expérimenter une démarche de rénovation et d'aménagement des espaces scolaires pour la réussite de tous en favorisant l'utilisation des outils et services numériques.

> Un système de la collaboration entre élèves / éducation participative : dans les ateliers organisés en partenariat avec la DSDEN des Hauts-de-Seine et l'entreprise « [Wweeddo](#) ⁽²⁾ », chaque élève fait part de son projet, des questions qu'il se pose, des découvertes qu'il a faites et les autres élèves l'aident à avancer. Par la diffusion des projets des élèves sur une plateforme web participative dédiée, chacun peut également profiter du soutien de

partenaires internes et externes à l'éducation nationale (enseignants, familles, entreprises, collectivités locales et communauté du web). Ce faisant, cela permet également de tisser un réseau relationnel utile.

Comment rendre l'élève acteur de son parcours ?

Travailler sur l'individualisation du parcours c'est aussi travailler sur l'objectif 2 du parcours Avenir: développer chez le jeune le sens de l'engagement et de l'initiative, la capacité à faire des choix, à prendre un risque, y compris celui de se tromper.

La démarche réflexive alimente cet objectif. Questionné sur son vécu, invité à valoriser ses activités extrascolaires, ses talents, ses atouts contribuent au développement de ces compétences.

Pistes d'actions :

> la classe de 2nd avec livret de compétences impulsé par un groupe de travail de l'académie d'Orléans-Tours ; utilisable en classe de seconde, le livret permet le suivi des élèves. Il est téléchargeable sur le [site SES de l'académie](#) ⁽³⁾.

> Mise en place dans le 92 du dispositif « Wweeddo » ⁽²⁾ : l'association de la DSDEN du 92 et de l'entreprise Wweeddo pour le PIA (Plan investissement d'Avenir) est partie du constat que beaucoup de jeunes ont des projets mais n'osent pas en parler et se lancer. Wweeddo est une entreprise qui par sa structure est innovante : c'est une start-up, qui propose aux jeunes de travailler leur projet. C'est aussi une plateforme Web participative qui leur permet de publier leurs projets, de les partager et d'obtenir des soutiens de tous ceux qui les entourent : écoles, familles, entreprises, collectivités locales et communauté du Web. C'est de ce fait un écosystème qui met en mouvement un grand nombre d'acteurs privés et publics auprès des jeunes. Wweeddo est une plateforme de l'univers du crowdfunding et bénéficie de la capacité de la communauté à faire avancer des projets. Wweeddo participe à toutes les réflexions pédagogiques actuelles : espace classe et impact sur la pédagogie, pratiques numériques et difficulté de l'éducation nationale à oser mettre l'élève rapidement en action sur du numérique, sur les BYOD (Bring Your Own Devices). D'abord expérimenté avec quelques élèves volontaires du collège Edouard Vaillant à Gennevilliers le dispositif s'est considérablement élargi : écoles primaires, collèges et lycées, à la fois dans la classe (EPI, disciplines avec une classe de 6^e astronomie à E.Vaillant Gennevilliers, utilisation de la plateforme Wweeddo pour présenter la démarche de projet pour l'oral du DNB sur le parcours Avenir au collège Léonard de Vinci à Châtenay-Malabry, dispositifs de re-préparation du bac du lycée Newton à Clichy et du lycée Santos Dumont à Saint Cloud) et en dehors de la classe avec les ateliers ou les projets CVL. L'association se positionne sur l'accompagnement de projets tant individuels que collectifs.

Quelle est la place des parents dans l'individualisation des parcours ? Comment les associer ?

Si l'école est le lieu privilégié pour accéder aux savoirs, elle n'est pas le seul espace où se réalisent les apprentissages. Les enfants apprennent aussi beaucoup dans les temps péri et extrascolaires, dans leur vie familiale et sociale. Dans ce contexte, dès la classe de sixième, le parcours Avenir doit faire toute sa place aux parents de chaque élève.

Cette place est stratégique, tant les objectifs qui motivent la mise en place du parcours requièrent, de leur part, une participation active, dans l'intérêt de leur(s) enfant(s).

Ainsi, l'élaboration du parcours s'appuie sur l'aide apportée par sa famille, les ressources et le soutien qu'elle lui prodigue chaque jour, l'ouverture d'esprit qu'elle suscite, les limites à la mobilité sociale, géographique qu'elle révèle ou dépasse. Il ne saurait y avoir de construction d'un parcours individualisé de l'élève sans prise en compte des attentes, explicites ou implicites, de sa famille en la matière. La famille est aussi intéressée par ce qu'apprendra son enfant à l'occasion des activités offertes dans le cadre du parcours Avenir, occasions recherchées de dialogue parents-enfants. La famille est en droit d'obtenir toute information utile, à chaque niveau où des choix de formation sont à faire, concernant les caractéristiques des formations que leur enfant envisage, en termes de pré requis, de capacité d'accueil, de débouchés de poursuites d'études ou d'insertion.

Enfin, si l'application Folios permet à chaque élève de conserver les traces de ses apprentissages et de ses expériences, d'une année sur l'autre et d'une action à l'autre, afin de prendre conscience de son cheminement et de construire son parcours, ce portfolio numérique est également un outil d'échanges et de suivis qui permet aux élèves de capitaliser et de valoriser leurs expériences et leurs compétences, scolaires et extrascolaires. Utilisable par différents acteurs, notamment par l'élève et sa famille, Folios s'avère être un levier important au service de l'individualisation du parcours. Il importe de le diffuser largement en collèges et en lycées, en explicitant ses objectifs.

Pistes d'actions :

- > prévoir la place des parents explicitement dans la programmation du parcours présentée au conseil d'administration de chaque établissement.** Cette proposition peut donner lieu à d'autres extensions ;
- > mieux les informer** en leur donnant accès aux outils utiles et en les formant à ceux-ci ;
- > mettre en place des stratégies de communications efficaces** en consacrant un temps fort à la présentation du parcours Avenir en début d'année lors des réunions de rentrée, en mettant en ligne un espace dédié sur l'ENT et/ou le site Internet de l'établissement, en organisant des réunions d'information ou des ateliers d'accompagnement ;
- > favoriser l'implication des parents** en sollicitant leur présence à l'entretien personnalisé d'orientation, en les invitant à préparer et participer aux conseils de classe et aux autres instances de l'établissement, en développant des espaces parents, des « mini crèches » dans l'établissement sur les temps forts qui leur sont destinés afin de faciliter leur participation, en offrant aux parents des moments de convivialité ;
- > inviter les parents à participer aux activités programmées dans le cadre du parcours, à la période de stage en milieu professionnel (recherche, suivi, évaluation orale...), aux forums, aux interventions et aux activités proposées dans le cadre des disciplines (présentation de leur parcours personnel ou de leur entreprise...)** ;
- > proposer des formations aux parents,** notamment à FOLIOS, aux procédures d'orientation et d'affectation, aux parcours éducatifs ;

- > **recueillir leurs propositions**, les consulter autant que possible pour mettre en œuvre le parcours Avenir, proposer des questionnaires d'évaluation ;*
- > **s'assurer du suivi** grâce à des temps d'échanges formalisés qui réunissent professeurs, élève et famille pour discuter de sa situation individuelle et éventuellement définir un contrat.*

Comment faciliter l'appropriation du parcours Avenir par l'élève, sa famille et l'équipe éducative ?

Donner une meilleure lisibilité au parcours Avenir est un gage de sa bonne appropriation. Cette dernière doit s'appuyer sur une composition large du groupe de pilotage afin d'impliquer tous les acteurs (éducation nationale, monde économique, associatif et professionnel) et sur une communication claire et détaillée qui explicite les enjeux et les objectifs du parcours pour l'ensemble des acteurs.

Le rôle des enseignants évolue dans le cadre du parcours Avenir : ils sont impliqués dans le développement de l'accompagnement individualisé et dans les activités proposées à l'élève et à sa famille. Un accompagnement par la formation doit être assuré, tant au plan national qu'académique afin qu'ils puissent s'approprier leur nouveau rôle dans cette approche de parcours, notamment en ce qui concerne les notions d'individualisation et d'ancrage disciplinaire sur lesquelles repose une mise en œuvre réussie.

L'appui des corps d'inspection est identifié comme un levier incontournable dans l'accompagnement, la formation et l'évaluation des enseignants.

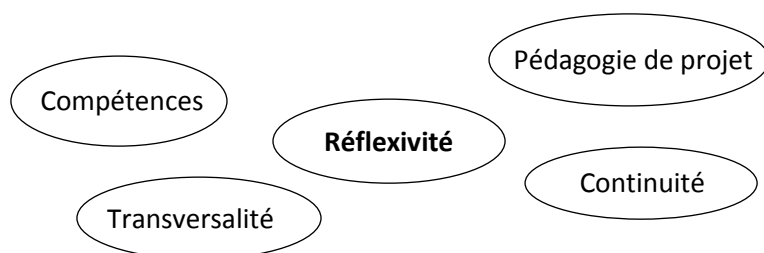
En outre, qu'il s'agisse de l'élève, de sa famille ou des membres de l'équipe éducative, l'appropriation du parcours Avenir par chacun repose sur son engagement à le mettre en œuvre puis à s'y référer. Ainsi, impliquer tous les membres de la communauté éducative autant que possible, dès les prémises de sa mise en œuvre, à travers leur participation aux instances de l'établissement, aux formations ou toute autre action liée au parcours Avenir y contribuera.

Pistes d'actions :

- > **interroger et évaluer** en diffusant à tous les acteurs des questionnaires pour évaluer leurs besoins, leurs attentes... et ainsi optimiser le pilotage et la mise en œuvre ;*
- > **informer** en systématisant la présentation des parcours en réunion de rentrée, auprès des équipes, des élèves et leurs familles, en proposant des temps d'échanges et de débat à tous les acteurs (petit déjeuner de l'orientation, soirée conférence sur des thématiques liées au parcours Avenir) ;*
- > **impliquer** et inviter les acteurs à s'engager dans les activités proposées, à participer aux instances de l'établissement (CVL ou CVC pour les élèves, conseils de classe ou de suivi...) ;*
- > **développer les actions communes entre les acteurs** notamment entre les psyEN et les enseignant(s), les personnels de direction et les corps d'inspection, les enseignants de collège et ceux de lycée, ceux de lycée et ceux du supérieur... ;*

> **porter un message académique fort** : « Inclure tous les élèves dans les apprentissages »
« Accompagner chaque élève dans un parcours ambitieux et sécurisé ».

Mots clés



Résultats attendus et indicateurs

> Diminution d'élèves en rupture scolaire :

- absentéisme ;
- fluidité des parcours scolaires ;
- taux d'orientation, de passage, d'érosion ;
- suivis de cohortes...

> Concertations et travaux collectifs entre membres des équipes éducatives et pédagogiques :

- formations inter-établissements ;
- réunions inter-établissements ;
- réunions de concertation...

> Outils créés / développés / mis en œuvre :

- dossiers de suivi de parcours ;
- bilans de positionnement ;
- contrats pédagogiques (parcours de formations individualisés, remédiation...) ;
- entretiens ;
- PPRE, PPS...

> Alimentation du portefeuille de compétences :

- nombre de connexions FOLIOS ;
- nombre d'activités qui associent l'utilisation de FOLIOS ;
- nombre de personnels formés...

Ressources

⁽⁴⁾ Ressources nationales pour évaluer la mise en œuvre du parcours Avenir : [Guide pratique à destination des chefs d'établissement](#) (MEN, ONISEP)

⁽⁵⁾ Prise en charge du handicap : [Kit pédagogique handicap et école inclusive](#) (ONISEP)

Exemples d'actions pédagogiques : ⁽⁶⁾ [Fiches actions en SEGPA](#) (ONISEP) ; ⁽⁷⁾ [Fiche action Folios](#) (DRONISEP Aix-Marseille)

Accompagner et associer les parents : ⁽⁸⁾ [Accompagner son enfant tout au long de l'année](#), parcours Avenir (MEN) ; ⁽⁹⁾ [les espace-parents](#) (Eduscol), ⁽¹⁰⁾ [Avec le parcours Avenir j'accompagne mon enfant](#) (académie de Besançon)

A retenir

- **Promouvoir des nouveaux modes d'organisation :**
 - > favoriser des espaces temps, permettant des travaux collectifs et collaboratifs des élèves, à l'image de l'enseignement modulaire, du travail en îlot.
- **Formaliser des temps de concertation, développer le travail collaboratif entre enseignants :**
 - > inscrire ces temps à l'emploi du temps des enseignants, s'appuyer sur les instances de l'établissement.
- **Différencier les méthodes pédagogiques en formant les enseignants à des pédagogies différentes / favoriser l'émergence d'une culture commune.**
 - > **Formation continue :**
 - > varier les modalités de mise en œuvre en privilégiant notamment les échanges de pratiques entre enseignants de différents niveaux ;
 - > la promotion des formations intercatégorielles communes (corps d'inspection, enseignants, personnels de directions...) ; le développement des formations sur site, en présentiel ou à distance ;
 - > analyser les besoins du terrain (grâce à un questionnaire par exemple) ;
 - > adapter les thématiques et les contenus aux besoins remontés par le terrain (méthodes pédagogiques, outils, évaluations, nouveau positionnement et nouvelles notions...) ;
 - > solliciter le(la) conseiller(ère) en formation ;
 - > mutualiser les formations à l'échelle du bassin/district ;
 - > mettre en place une boîte à idées.
 - > Engager une concertation avec les ESPE pour intégrer ces réflexions à la **formation initiale** des enseignants.
- **Communiquer auprès de tous les acteurs** pour que toute la communauté éducative puisse s'appropriier le parcours Avenir. Le chef d'établissement et son équipe définissent tous les publics cibles (enseignants, élèves, parents, partenaires...) et les différents supports en fonction des publics concernés :
 - > au niveau de la classe, les professeurs ne manqueront pas d'échanger avec les parents lors des réunions parents/professeurs sur les actions qui ont été réalisées dans le cadre du parcours Avenir ;
 - > s'appuyer sur les sites Internet institutionnels (académique, établissement...) pour communiquer sur le parcours Avenir : y consacrer une page pour le présenter, compiler des ressources, mobiliser les acteurs, afficher les actions menées dans l'établissement et en dehors ;
 - > présenter aux parents le parcours Avenir en réunion d'accueil, créer des documents lisibles et diffuser des documents communicables aux parents, aux élèves, aux nouveaux arrivants, qui présentent la carte du parcours en y intégrant les interventions des partenaires ;
 - > mutualiser les outils de communication, créer des outils de communication communs aux établissements d'un même réseau.
- **Développer l'accompagnement par les corps d'inspection :**
 - > des chefs d'établissement (pilotage, évaluation de la mise en œuvre, formation) ;
 - > des enseignants (formation, inspection individuelle *via* la prise en compte de la mise en œuvre des parcours dans leur pratique, notamment l'ancrage disciplinaire...).

→ **Pilotage du parcours Avenir : de l'académie à l'établissement**

> ⁽¹⁾ Circulaire n° 2016-183 du 22-11-2016 : développer et structurer les relations École-entreprise dès l'année scolaire 2016-2017 et pour les années scolaires suivantes

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=109428

> ⁽²⁾ Mutualiser les ressources au niveau académique, en partageant le projet : *exemple d'outil dans l'académie de Rouen*

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/outils-pour-la-mise-en-oeuvre-du-parcours-avenir-2016_1461244540163-pdf

> ⁽³⁾ Mettre en place un comité de pilotage académique : *exemple de composition d'un COPIL dans l'académie de Corse*

http://www.ac-corse.fr/INOR/docs/Comit_pilotage_parcours_Avenir.pdf

> ⁽⁴⁾ Créer un espace collaboratif académique : *exemple d'Educalavenir dans l'académie de Créteil*

<http://educalavenir.free.fr/>

> ⁽⁵⁾ S'appuyer sur les textes officiels : *arrêté du 1^{er} juillet 2015 sur le parcours Avenir*

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

> ⁽⁶⁾ S'appuyer sur les documents d'accompagnement nationaux : *guide pratique à destination des chefs d'établissement réalisé par le MEN et l'ONISEP*

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/46/8/2016_09_13_PARCOURS-AVENIR_628468.pdf

> ⁽⁷⁾ Accompagner la mise en œuvre du parcours Avenir au niveau académique, grâce à des supports de communication efficaces et partagés : *Guide académique de mise en œuvre du parcours Avenir réalisé et diffusé par l'académie de Toulouse*

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/26/1/Guide_Parcours_Avenir_2015_2016_555261.pdf

> ⁽⁸⁾ Accompagner la réforme du collège, indissociable de la mise en œuvre des parcours : *diaporamas réalisés par l'académie de Nancy-Metz*

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lio/parcours-avenir/diaporamas/index.htm>

> ⁽⁹⁾ Evaluer la mise en œuvre du parcours Avenir : *fiche 7 d'auto-évaluation Qualéduc*

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Form_prof_initiale_insertion/94/0/Guide_Qualeduc_2016-4_614940.pdf

> ⁽¹⁰⁾ Diffuser une circulaire au niveau académique : *circulaire de mise en œuvre et du pilotage du parcours Avenir diffusée par l'académie de Rouen*

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/instructions-parcours-avenir-2016_1455014126038-pdf

> ⁽¹¹⁾ Accompagner les équipes éducatives en proposant un espace dédié au parcours Avenir : *espace « Parcours Avenir pour les équipes éducatives » mis en ligne par l'académie de Paris*
https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1494047/parcours-avenir-pour-les-equipes-educatives

→ Comment développer et structurer des partenariats dans le cadre du parcours Avenir ?

> Repérer et fidéliser les partenaires : *engagements réciproques et partenariats au niveau national*

> ⁽¹⁾ Les conventions et accords-cadres avec le monde professionnel

<http://eduscol.education.fr/cid45664/accords-partenariat.html>

> ⁽²⁾ Listes des partenaires avec le monde professionnel

<http://eduscol.education.fr/cid45662/liste-des-partenaires-monde-professionnel.html>

> ⁽³⁾ Les accords-cadres avec le monde professionnel

<http://eduscol.education.fr/cid45665/les-accords-cadres-avec-les-partenaires-monde-professionnel.html>

> Mettre en cohérence des actions grâce à une coordination institutionnelle : *actions nationales*

> ⁽⁴⁾ Semaine de l'économie sociale et solidaire à l'école

<http://eduscol.education.fr/cid106988/semaine-de-l-economie-sociale-et-solidaire.html>

> ⁽⁵⁾ Semaine de l'industrie

<http://eduscol.education.fr/cid59849/semaine-de-l-industrie.html>

> Recenser les acteurs et les actions au niveau académique :

> ⁽⁶⁾ *La mallette des partenaires dans l'académie de Montpellier*

<http://www.ac-montpellier.fr/cid100449/club-ecole-entreprise.html>

> ⁽⁷⁾ *Liste de tous les partenaires recensés dans l'académie de Nice*

<http://www2.ac-nice.fr/cid70582/les-accords-de-partenariat-dans-l-academie.html>

> ⁽⁸⁾ *Memento qui résume les actions et les objectifs des partenaires locaux dans l'académie de Nice*

<http://www.ac-nice.fr/cee/index.php/semaine-ecole-entreprise>

> ⁽⁹⁾ « Le club des partenaires » en Ile-de-France recense environ 80 partenaires

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_548645/les-trois-academies-d-ile-de-france

> ⁽¹⁰⁾ S'appuyer sur FOLIOS : *un usage de FOLIOS au collège G.Clemenceau à Paris*

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1091775/l-usage-de-folios-en-classe-de-3eme

> ⁽¹¹⁾ Accompagner les acteurs en s'appuyant sur des actions proposées par des partenaires : *la Fondation croissance responsable et l'action « Prof en entreprise »*

<http://www.croissance-responsable.fr/presentation/>

- > ⁽¹²⁾ Accompagner les acteurs en s'appuyant sur des actions nationales : *la semaine École Entreprise*
<http://eduscol.education.fr/cid45666/semaine-ecole-entreprise.html>

- > ⁽¹³⁾ Promouvoir les rencontres entre acteurs de l'éducation et acteurs du monde économique et professionnel : *opération « les boss invitent les profs », académie de Strasbourg et MEDEF d'Alsace*
<http://www.lesbossinvitentlesprofs.fr/>

- > ⁽¹⁴⁾ Mettre en œuvre le parcours Avenir en s'appuyant sur les documents d'accompagnement nationaux : *guide pratique à destination des chefs d'établissement réalisé par le MEN et l'ONISEP*
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/46/8/2016_09_13_PARCOURS-AVENIR_628468.pdf

- > S'appuyer sur les ressources nationales : *ressources ONISEP et ressources Conseil National Education-Economie (CNEE)*
 - > ⁽¹⁵⁾ *Le site monstageenligne.fr donne des pistes et accompagne la recherche de stage*
<https://lyceens.monstageenligne.fr/>

 - > ⁽¹⁶⁾ *Les fiches actions pour l'EPI autour de la thématique « monde économique et professionnel »*
<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/PARCOURS-AVENIR>

 - > ⁽¹⁷⁾ *Deux guides pratiques pour faciliter la relation école-entreprise*
<http://www.cnee.fr/cid96097/guides-ecole-entreprise.html>

- > ⁽¹⁸⁾ S'appuyer sur les ressources locales / régionales de l'ONISEP : rubrique « *comprendre le monde économique et professionnel* », *DRONISEP du Nord Pas de Calais avec l'académie de Lille*
<http://front5-prod.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Hauts-de-France/Lille/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques-regionales/Ressources-pour-le-parcours-Avenir/Comprendre-le-monde-economique-et-professionnel>

- > ⁽¹⁹⁾ Accompagner les équipes en réalisant et diffusant des documents académiques : *espace « Parcours Avenir : découverte des entreprises, accompagner les équipes » mis en ligne par l'académie de Nancy-Metz*
https://www4.ac-nancy-metz.fr/lio/lio-docs/publications/Parcours_Avenir_Decouverte_Enterprises_2016-2017.pdf

- > ⁽²⁰⁾ Recenser et diffuser au niveau académique les actions qui favorisent la découverte de l'environnement professionnel : *exemple de recensement et mise en ligne sur le site de l'académie de Dijon*
<http://www.ac-dijon.fr/pid30013/actions-pour-la-decouverte-de-l-environnement-economique.html>

- > ⁽²¹⁾ Créer un espace collaboratif académique : *exemple d'Educalavenir dans l'académie de Créteil*
<http://educalavenir.free.fr/>

→ Comment enrichir le parcours Avenir au fur et à mesure des transitions collège-lycée-enseignement supérieur ?

> ⁽¹⁾ Accompagner les équipes en s'appuyant sur les ressources locales : *Présentation de Folios via un diaporama et des vidéos de témoignages, DRONISEP de Bordeaux*

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Nouvelle-Aquitaine/Bordeaux/Ressources-pedagogiques/FOLIOS2>

> Favoriser le continuum lycée-université à travers des actions partenariales avec l'Université :

> ⁽²⁾ *Opération « à la fac avant ton bac » par l'Université Rennes 1*

<https://www.univ-rennes1.fr/favoriser-le-continuum-lycee-universite>

> ⁽³⁾ *Un exemple de mini-stage proposé à des enseignants de lycée pour découvrir les attendus de l'enseignement supérieur, académie de Bordeaux*

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/ses/2016/08/30/liaison-lyceeenseignement-superieur-departement-des-landes-et-bab-bayonne-anglet-biarritz/>

> ⁽⁴⁾ *Un exemple de tutorat inter-cycle*

<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/innovation-pedagogique/experimentation/tutorat-d-eleves-de-seconde-en-mps-par-des-etudiants-683305.kjsp>

> ⁽⁵⁾ S'appuyer sur les textes officiels : *arrêté du 1^{er} juillet 2015 sur le parcours Avenir*

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

> ⁽⁶⁾ Accompagner les équipes en s'appuyant sur les ressources pédagogiques nationales : *espace « mettre en œuvre le parcours avec Folios », ONISEP*

<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/Mettre-en-oeuvre-le-parcours-Avenir-avec-Folios>

> ⁽⁷⁾ Accompagner les équipes en s'appuyant sur des actions partenariales avec des établissements d'Enseignement supérieur recensées au niveau académique : *exemples d'actions de liaison lycée /enseignement supérieur mise en ligne sur le site académique d'Aix-Marseille*

<http://www.ac-aix-marseille.fr/pid31267/liaison-secondaire-superieur.html>

> ⁽⁸⁾ Mettre en place au niveau académique un groupe de réflexion sur la continuité enseignement secondaire-enseignement supérieur : *exemple du GT2i Continuité 2nd degré - enseignement Supérieur dans l'académie de Montpellier*

<http://www.ac-montpellier.fr/cid88473/gt2i-continuite-2nd-degre-enseignement-superieur.html>

> ⁽⁹⁾ Décliner localement des dispositifs nationaux favorisant la continuité : *exemples des « cordées de la réussite », MENSUR et ONISEP*

<http://www.cordeesdelareussite.fr/>

→ L'Individualisation : Comment créer les conditions d'un parcours individualisé de l'élève ?

> ⁽¹⁾ Interroger les pratiques pédagogiques en s'appuyant sur la recherche : *ressources du CNESEO et enquêtes internationales*

<http://www.cnesco.fr/fr/differentiation-pedagogique/etat-des-lieux/>

> ⁽²⁾ Promouvoir les projets en partenariat : *exemple de « Wweeddoo », incubateur de projets pour les 13-25 ans qui met en lien jeunes et professionnels via la plateforme*

<https://wweeddoo.com/>

> ⁽³⁾ Créer des ressources académiques qui favorisent le suivi de l'élève : *exemple d'un livret utilisable en classe de seconde, pour le suivi des élèves, réalisé par un groupe de travail académique, mis à disposition des lycées et téléchargeable sur le site SES de l'académie.*

<http://ses.ac-orleans-tours.fr/>

> ⁽⁴⁾ Mettre en œuvre l'individualisation en s'appuyant sur les documents d'accompagnement nationaux : *guide pratique à destination des chefs d'établissement réalisé par le MEN et l'ONISEP*

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/46/8/2016_09_13_PARCOURS-AVENIR_628468.pdf

> Accompagner la prise en charge du handicap en s'appuyant sur les ressources nationales et locales :

> ⁽⁵⁾ *Kit pédagogique handicap et école inclusive mis à disposition des équipes par l'ONISEP*

<http://kitpedagogique.onisep.fr/handicap>

> ⁽⁶⁾ *Fiches actions réalisées par la DRONISEP de Normandie*

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Normandie/Rouen/Equipes-educatives/Ressources-pour-le-Parcours-Avenir/Activites-de-classe-en-SEGPA>

> ⁽⁷⁾ *Fiche action réalisée par l'académie d'Aix-Marseille (classes de 6^e, 5^e)*

<http://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-le-parcours-avenir.html>

> Associer les parents, les aider à se familiariser avec l'école :

> ⁽⁷⁾ S'appuyer sur des outils de communication nationaux : *exemple de l'espace « Accompagner son enfant tout au long de l'année : parcours Avenir », MEN*

<http://www.education.gouv.fr/pid34299/accompagner-son-enfant-tout-au-long-de-l-annee.html>

> ⁽⁸⁾ Développer des espaces qui encouragent les relations entre parents : *les espace-parents, Eduscol*

<http://eduscol.education.fr/cid100930/espaces-parents.html#lien2>

> ⁽⁹⁾ Créer des outils de communication au niveau local : *exemple de l'espace « Avec le parcours Avenir j'accompagne mon enfant » mis en ligne par la DRONISEP de Bourgogne-Franche Comté*

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Bourgogne-Franche-Comte/Besancon/Equipes-educatives/Ressources-pour-le-Parcours-Avenir/Une-nouvelle-dynamique-pour-l-eleve>